

## L'ÉCONOMIE POLYNÉSIE NNE

### I - L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANCAISE AU COURS DES VINGT DERNIÈRES ANNÉES

#### A - Une croissance spectaculaire, une économie déséquilibrée

Depuis 1962, soit sur une période d'une vingtaine d'années, l'évolution économique de la Polynésie française a été prodigieuse : le produit intérieur brut par an et par habitant a été multiplié par 15, la production d'énergie électrique à Tahiti par 18, l'importation de produits pétroliers par plus de 20, les crédits aux investissements privés par plus de 30. En 1980, le PIB annuel par habitant est de 592 000 F CFP, soit environ les 2/3 du PIB par habitant en France métropolitaine. Dès 1979, pour l'ensemble des archipels, 50 % des ménages possèdent une automobile (70 % pour Tahiti), 80 % possèdent un réfrigérateur et une télévision, 50 % possèdent une machine à laver.

Malgré ce palmarès assez extraordinaire, la situation de la Polynésie n'a parfois pas bonne presse : reporters, technocrates et économistes ont fait assaut à son sujet d'expressions aussi déplaisantes que "îles de garnison", "économie introuvable", "opérette jouée sur la scène d'un théâtre subventionné", "banlieue assistée et lointaine de la société industrielle"; autant d'expressions qui, à vrai dire, révèlent plutôt les préjugés de leurs auteurs que la réalité polynésienne. En fait, en vingt ans, l'économie polynésienne s'est développée selon un schéma très original dont on cherchera, très brièvement, à analyser les caractéristiques avec ses points forts et sa fragilité essentielle.

Le moteur principal de cette très forte croissance, c'est le flux massif des transferts publics de la métropole vers le territoire : l'importance de ce flux étant liée à l'installation sur le territoire du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP). Tout semble se passer comme si la Polynésie française dont la principale richesse est l'espace (cinq archipels sur 4 000 000 km<sup>2</sup> d'océan) avait consenti à prêter une partie de cet espace à la métropole et plus spécifiquement à l'armée et au CEA pour qu'elle puisse y procéder à des expériences de tirs nucléaires (1), la contrepartie de ce prêt étant l'installation massive du CEP-CEA avec toutes les retombées en emplois, en flux de biens et de services que cela impliquait.

On ne saurait trop souligner la véritable mutation qu'a imposée à la Polynésie l'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique à partir de l'année 1963; mutation, car cela a introduit un véritable changement d'échelle dans l'économie polynésienne, de même qu'un bouleversement profond des mentalités et des comportements non seule-

---

(1) À cet égard, le don à l'État, en 1964, par la commission permanente de l'Assemblée, des deux atolls de Moruroa et Fangataufa peut être considéré comme symbolique.

ment des Polynésiens qui ont été directement touchés, par exemple, comme salariés mais de tous les habitants du territoire qui, par une série d'ondes successives ont été plus ou moins rapidement atteints par cette transformation de l'économie et de la société.

Pour se faire une idée du choc économique qu'a été l'installation du CEP, il faut noter que ses dépenses ont été pour l'ensemble de la période 1963 à 1970 environ dix fois le PIB de la Polynésie en 1960. En volume, ce PIB a été multiplié par 2,5 entre 1962 et 1966 pour s'accroître encore fortement lors des années suivantes. À partir des années 1970, les salaires versés par les administrations représentent en permanence autour de 30 % du produit intérieur brut. Pour l'année 1981 les salaires civils sont de l'ordre de 15 milliards de F CFP et les salaires militaires, c'est-à-dire versés aux employés du CEP-CEA représentent 13 milliards de F CFP. Le schéma de l'économie est, comme on le verra, assez stable; les dépenses publiques qui sont couvertes à plus de 70 % par la métropole alimentent une forte demande de produits de consommation et de biens d'équipement. Cette demande en raison de la faible extension de la production locale se porte en très forte proportion sur les importations : importation et distribution de produits importés engendrent le développement d'une vaste gamme d'activités de transports, services, commerces, qui sont aux mains d'un secteur privé actif et prospère et qui représentent au total environ 40 % du PIB.

À ce niveau de l'analyse, il importe de mentionner le système fiscal allégé en vigueur dans le territoire (pas d'impôts sur le revenu des personnes physiques, impôts réduits dans le domaine foncier, dans celui des BIC (1), etc.) qui a contribué et contribue certainement au développement de ce secteur privé.

En dehors du secteur du Bâtiment et des Travaux publics qui profite aussi largement des dépenses publiques que de la demande privée (logements, commerce), un des secteurs les plus actifs est le tourisme qui représente bon an, mal an entre 6 et 8 % du PIB. Assez grand pourvoyeur d'emplois (près de 10 % du total des actifs), ce secteur toutefois semble depuis 1977 en relative stagnation, en effectif annuel de touristes comme en nombre de chambres d'hôtel, sauf à noter une timide reprise en 1982 où pour la première fois le nombre des touristes dépasse largement le cap des 100 000. Trop sensible en effet aux conséquences de la récession économique internationale, il n'a pas pris l'essor, dans les années récentes, que certains envisageaient de lui voir prendre.

Le secteur des activités primaires, essentiellement agriculture, élevage, pêche, ne concourt pour sa part que pour 7 à 8 % à la formation du PIB, un peu plus élevé ou un peu plus faible selon les années, en raison des cours mondiaux et du niveau de la production du coprah. Avec le coprah, les autres cultures d'exportation, vanille et café, ne représentent qu'un léger appoint en matière de recettes extérieures : avec la nacre, en baisse constante et les perles de culture dont le développement récent de la production semble très prometteur, ces exportations ne représentent en valeur qu'environ 5 % des importations. Toutefois ces différentes productions, surtout le coprah, qui reçoit de l'État des aides substantielles, dans la mesure où elles sont réalisées dans les îles, jouent un rôle social non négligeable pour y maintenir et y fixer une partie de la population polyné-

---

(1) BIC : bénéfices industriels et commerciaux.

sienne. En ce qui concerne la production vivrière, elle connaît des développements intéressants dans certains secteurs très limités (maraîchers, fruits, lait, viande de porc), des résultats décevants dans d'autres secteurs (poissons, viande) mais dans l'ensemble, elle demeure très largement insuffisante pour couvrir les besoins alimentaires du territoire.

Au total, l'économie polynésienne ne semble pas avoir connu de bouleversements de grande amplitude ni à l'occasion des deux "chocs pétroliers" ni lors de la crise où s'est installée l'économie mondiale dans les années plus récentes. Pourtant largement soumise aux influences venant de l'extérieur (variations dans les taux de change, taux d'intérêts, prix du pétrole), et malgré des poussées inflationnistes inquiétantes (1974-1975, 1981-1982), elle semble relativement invulnérable par rapport aux grands remous économiques internationaux dans la mesure où le financement métropolitain s'est maintenu avec une certaine croissance : *"tant que le flux entrant des transferts est égal au flux sortant, la Polynésie reste un lieu de transition où se dénouent les transactions entre les deux flux pour les besoins de la consommation"* (1). Malgré ses structures économiques particulières, la conjoncture économique demeure stable mais néanmoins fragile dans la mesure où l'inertie induite par le poids du secteur public et parapublic qui assure près de la moitié des revenus salariaux peut se trouver, un jour, mise en question, notamment pour des motifs politiques.

### L'évolution de la production

Des comptes économiques pour la Polynésie française ont été publiés à partir de 1960; malheureusement, en raison de changements dans les structures administratives et les équipes chargées d'établir ces comptes, on ne dispose pas jusqu'à maintenant, pour l'ensemble de la période 1960-1983, de série de données quantitatives homogènes permettant de connaître l'évolution des différentes composantes du PIB. En données globales et en francs courants, ce PIB est passé de 4 261 millions de francs CFP pour l'année 1960 à 21 553 millions pour l'année 1970, à 45 020 millions pour l'année 1975 et 87 577 millions pour l'année 1980.

Une analyse plus détaillée de la série de chiffres que l'on possède pour la période 1960-1976 permet de préciser une des données de l'évolution économique du territoire sur cette période d'une vingtaine d'années. Il apparaît notamment que le rôle joué dans la croissance par les salaires versés par l'Administration l'emporte, d'assez loin, sur les progrès de la production intérieure :

- production intérieure + 832 %
- administrations + 3 203 %

Dans l'appareil de production, on assiste à une baisse de la contribution de l'économie traditionnelle et notamment du secteur primaire, une croissance lente dans le secteur secondaire, et une croissance rapide du secteur tertiaire. L'évolution de la structure de la production par secteur est la suivante :

(1) F. SACAULT, Note de conjoncture, mars 1982. ITSTAT.

**Tableau 68**  
Structure de la production par secteurs.

	1960	1970
secteur primaire	40	17
secteur secondaire	16	24
secteur tertiaire	44	59
TOTAL	100	100

Nous verrons ultérieurement les conséquences de cette transformation de la structure de l'économie dans le domaine de l'emploi. D'une façon plus précise, on constate que la contribution du secteur primaire a fortement baissé : l'agriculture, l'élevage, la pêche qui représentaient 24 % des richesses totales produites par le territoire en 1963 n'en constituent plus que 4,4 % en 1976. Dans le secteur secondaire, c'est le secteur du Bâtiment et des Travaux publics qui présente le taux de croissance le plus élevé mais c'est surtout le secteur tertiaire qui connaît un essor spectaculaire, le commerce : 1 330 % et la production des autres secteurs (Transport, Télécommunication, Banque, Assurance, etc.) : 1 260 %.

## **B - Un secteur primaire en stagnation**

### **1) Les productions traditionnelles**

Le coprah a toujours constitué et constitue encore aujourd'hui la principale ressource naturelle de la Polynésie française et pratiquement souvent le seul produit marchand exportable de nombreuses îles de certains archipels comme les Marquises, les Tuamotu et les Gambier. Autoconsommé pour une proportion relativement élevée de la production, le coprah demeure cependant la seule culture d'exportation à conserver une importance non seulement économique mais aussi sociale. Le cap des 20 000 tonnes d'exportation ayant déjà été dépassé dans les années qui ont précédé immédiatement la guerre de 1940-1944 (pour une population trois fois plus faible qu'aujourd'hui, entre 40 000 et 45 000 habitants), le niveau des exportations s'est maintenu de 1945 à 1965, entre 20 000 et 25 000 tonnes. C'est à partir de 1965 que l'on peut constater les premières tendances à une baisse de la production, que de multiples raisons permettent d'expliquer : raisons techniques - vieillissement de la cocoteraie, attaques des parasites - aussi bien que sociales - émigration des îles causée par le développement du CEP et de la zone urbaine de Papeete, auxquelles vient s'ajouter une raison proprement économique : la baisse tendancielle des cours sur le marché mondial. Pour remédier à cette situation, le territoire entame une politique à deux niveaux : à celui des prix, la création d'une Caisse territoriale de soutien qui subventionne les cours et le transport du coprah et garantit un cours d'achat estimé rémunérateur aux producteurs; au niveau de la valorisation de la production, la construction de l'Huilerie de Tahiti permet le traitement du coprah et la commercialisation à l'exportation d'huile et aussi de tourteaux destinés à l'alimentation animale.

Cette politique connaît des hauts et des bas : après un effondrement des cours mondiaux entre 1970 et 1972, on assiste en 1975, grâce à la politique de subvention des prix, à une forte augmentation de la production : de nouveau, le niveau des 25 000 tonnes d'exportation est atteint. Puis les cours mondiaux baissent de nouveau. La production baisse d'abord en valeur, ensuite en volume. Au cours des trois dernières années, en plus de mesures tendant à l'amélioration de la cocoteraie, le territoire a pris des mesures particulièrement favorables aux producteurs en matière de prix garantis (1), comportant deux nouvelles hausses en 1982 : comme résultat, ont été commercialisées 20 000 tonnes en 1980, 16 000 tonnes en 1981 et 20 000 tonnes en 1982. L'ensemble de ces mesures s'est traduit (en dehors des îles du Vent où dorénavant la production demeure très faible en permanence) par une augmentation des revenus des producteurs de plus de 50 % en quatre ans : leurs recettes pour 1982 peuvent être estimées à environ 1 milliard en F CFP. Par contre, les interventions du territoire et notamment de la Caisse de soutien des prix du coprah ont été lourdes, de 400 à 600 millions F CFP au cours de ces mêmes dernières années.

**Tableau 69**  
Évolution de la production du coprah (en tonnes).

PRODUCTION DE COPRAH	TONNES						
	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Iles du Vent	1.200	1.070	616	507	650	506	536
Iles Sous-Le-Vent	5.570	4.357	2.762	3.226	4.619	3.437	4.609
Marquises	2.585	1.475	1.618	2.632	2.553	2.541	3.287
Australes	600	412	279	241	232	191	256
Tuamotu-Gambier	9.550	7.635	7.511	7.907	11.837	9.311	10.499
TOTAL	19.505	14.949	12.786	14.513	19.891	15.986	19.181
Variation annuelle(%)	- 13	- 23	- 14	+ 14	+ 37	- 20	+ 20

Au niveau de l'économie des archipels, cette politique a eu certainement un impact important : surtout pour les trois archipels, îles Sous-le-Vent, Marquises, Tuamotu-Gambier, un certain nombre d'indices montre qu'après les flux d'émigration vers Tahiti-Papeete, qui se sont ralentis dans le début des années 1970, certains courants de retour vers les archipels se sont amorcés vers 1975, courants de retour rendus possibles par le

(1) Y compris une prime uniforme de 5 F CFP versée depuis 1979 par le FADIP (Fonds d'aménagement et de développement des îles de la Polynésie française).

maintien de la production du coprah puis favorisés par la hausse des revenus de coprah (1). L'Huilerie de Tahiti dont 51 % du capital appartient au territoire a le monopole de la commercialisation du coprah : d'une capacité de trituration d'environ 28 000 tonnes par an, elle produit de l'huile brute destinée à l'exportation, des tourteaux utilisés comme aliments pour le bétail par les éleveurs de Tahiti et des petites quantités d'huile raffinée, vendues aux fabriques locales de lessive, parfums et autres huiles solaires.

La production de vanille qui était encore relativement importante après la seconde guerre mondiale tend à disparaître. En plus d'un problème de raréfaction de main-d'œuvre, cela résulte des maladies qui ont attaqué les plantations : de 223 tonnes exportées en 1961, la production décline régulièrement, les plantations mal entretenues ne sont plus renouvelées à un rythme suffisant : 54 tonnes en 1969, 24 tonnes en 1972, pour se maintenir autour de 10-15 tonnes pour les années 1979-1980-1981-1982. La production de café a connu une évolution de même type : de 151 tonnes exportées en 1958, l'exportation a cessé dans les années 1971, en raison de la concurrence des cafés importés, notamment du café calédonien. La production, de l'ordre de 100 tonnes en 1981 et 55,5 tonnes en 1982, est commercialisée sur le marché local.

Il en est de même pour les exportations de nacre qui s'amenuisent d'année en année ; jadis encore assez importantes, 650 tonnes en 1970, elles ne représentent plus que 185 tonnes en 1970 et 5 tonnes en 1979. L'épuisement des lagons dont l'exploitation a été trop intensive ne permet pas d'escompter dans l'immédiat une reprise de la production. Par contre, une production nouvelle est en plein essor et semble assez riche de promesses : c'est celle des perles de culture : pratiquée par 13 coopératives et plusieurs sociétés privées, sous l'égide du service de la pêche, elle se pratique surtout dans les archipels des Tuamotu et des Gambier. Compte tenu de ce qu'elle porte sur des produits variés et de valeur très inégale et qu'une partie est commercialisée sur place aux touristes de passage, production et exportation sont parfois difficiles à évaluer : elles semblent toutefois en forte augmentation : 18 millions en 1976, 150 millions en 1979, 400 millions en 1981, venant tout de suite après l'exportation d'huile de coprah.

## 2) La production vivrière

La production de tubercules, fruits, légumes, boissons, poissons, viande, progresse tant bien que mal mais elle permet de moins en moins de couvrir les besoins d'une population dont la composition s'est elle-même modifiée (arrivée de nombreux "Européens") et dont les normes de consommation s'affirment à un niveau de plus en plus élevé et reflètent des comportements de type "européen". C'est pourquoi, excepté pour certains produits, la production vivrière locale n'assure plus le principal des besoins de la population du territoire, la base de l'approvisionnement alimentaire reposant chaque année davantage sur les produits importés. Au total, la production vivrière qui couvrait 60 % des besoins alimentaires du territoire en 1960 n'en couvre plus que 50 % en 1965, 44 %

---

(1) On peut mentionner dans ce domaine quelques données démographiques (dans le recensement de 1977 ou dans les monographies d'îles) qui montrent qu'un certain nombre de personnes nées à Papeete ou à Tahiti vivent maintenant dans les archipels où ils forment une proportion de la population non négligeable.

en 1970, 39 % en 1975. C'est dans le domaine de la production végétale que ces phénomènes de substitution de production semblent les plus nets : la production des tubercules et féculents traditionnels (taro, igname, uru, etc.) est en progression lente ou même parfois semble reculer pour certains produits, tandis que celle des produits maraîchers, légumes (carottes, choux, salade, pomme de terre, etc.) et fruits (melon, pastèque, ananas, etc.) semble augmenter rapidement. Par exemple de 1972 à 1976, la production végétale passe de 7 600 tonnes à 9 000 tonnes; cette progression en volume étant relayée par une progression légèrement plus élevée des prix.

En ce qui concerne la viande, la situation est nettement moins bonne; en dehors de la production de viande de porc qui est en expansion et satisfait presque les besoins des ménages polynésiens, celle des viandes bovine et de volaille, comme celle des produits laitiers (malgré une légère augmentation de la production de lait) restent en grand déficit : seule la production d'oeufs très protégée de la concurrence extérieure couvre l'intégralité des besoins du territoire. Le poisson est une des bases de l'alimentation des Polynésiens. L'autoconsommation est très importante et naturellement difficile à évaluer : elle représente probablement près des deux tiers des 8 500 tonnes qui sont pêchées chaque année de façon principalement artisanale. Les quantités commercialisées sur les marchés municipaux de Papeete, Pirae et Uturoa oscillent entre 2 100 et 2 500 tonnes selon les années, à peu près inchangées entre 1975 et 1981 (1), et n'empêchent pas un flux relativement important d'importations (surtout conserves et crustacés, pour près de 500 millions F CFP en 1981).

### C - Un secteur secondaire handicapé

En matière de développement industriel, les handicaps de la Polynésie française sont nombreux : étroitesse du marché intérieur, coût élevé de la main-d'œuvre, manque de main-d'œuvre spécialisée, coût élevé de l'énergie qui, jusqu'à ces derniers mois devait être importée et payée en devises à 100 %, coût élevé des inputs importés et des produits à exporter en raison de l'éloignement de la Polynésie par rapport aux sources de matières premières et aux marchés à l'exportation, absence de matières premières (en dehors du coprah) produites localement, à transformer. En raison de tous ces handicaps bien répertoriés, pour ainsi dire les seules potentialités se trouvent dans la création d'industries dites d'import-substitution, des activités de maintenance et de réparations et aussi des activités avec faible concurrence à l'importation comme celle du Bâtiment et des Travaux publics.

---

(1) Il existe bien une pêche industrielle, mais en dehors de deux sociétés de pêche de création récente et dont l'une vient de faire faillite, elle est surtout le fait de bateaux japonais, coréens, formosans, qui emportent leur production après conditionnement : c'est une activité de transit qui, de ce fait, rapporte au territoire (entrepôts, ravitaillement des navires, taxes diverses) mais qui est d'ailleurs en net recul (5 600 t en 1975, 2 300 en 1981).

### 1) L'énergie

La dépendance énergétique du territoire vis-à-vis de l'extérieur est encore très grande : elle était totale jusqu'à ces tout derniers mois. Si des réalisations tendant à utiliser l'énergie hydraulique sont en cours d'étude et même en cours d'achèvement (centrale sur la rivière Vaïte et sur la Vaihiria) (1) et malgré le raccordement des deux réseaux - Électricité de Tahiti et SECOSUD - la production d'électricité repose principalement encore sur l'importation de produits pétroliers qui alimentent la centrale thermique de Papeete et quelques groupes installés dans les îles soit par des communes, soit par des sociétés d'économie mixte, soit par des particuliers. Le tableau suivant permet de constater la croissance spectaculaire de la production d'électricité, comme de sa distribution : en vingt ans, le nombre d'abonnés a été multiplié par cinq et la consommation multipliée par près de vingt. Cette croissance semble d'ailleurs se poursuivre au cours des dernières années de façon régulière : c'est certainement un des meilleurs indicateurs de la continuité de la croissance économique et de son extension géographique dans les différents archipels.

**Tableau 70**  
Distribution d'énergie électrique à Tahiti.

Année	Consommation (1)	Nombre d'abonnés		Année	Consommation(1)	Nombre d'abonnés
1961	7,4	4.400		1971	58,6	11.500
1962	9,1			1972	63	12.200
1963	10,6			1973	67,8	13.400
1964	13,3			1974	71,9	14.700
1965	17,1			1975	84,1	15.600
1966	24			1976	90,8	16.500
1967	32,2			1977	106,4	19.000
1968	39			1978	116,6	20.300
1969	46,6	8.800		1979	127,3	21.300
1970	53,2	10.400		1980	130,9	22.500
				1981	136,7	23.400

(1) Millions de kwh.

Sources INSEE; ITSTAT.

- (1) Après la Vaihiria, la Société Marama Nui mettra en service une centrale sur la Faatautia au début 1983. Selon ce programme, il est prévu que, pour l'horizon 85, environ 35 % de l'électricité produite à Tahiti sera d'origine hydraulique.

## 2) L'industrie et l'artisanat

Au moins dans la première décennie 1960-1969, peu d'entreprises du secteur secondaire dépassaient le stade du très petit artisanat, aussi les données statistiques recueillies ne pouvaient-elles être que très incomplètes (1). Parmi les premières activités qui se développent, il faut noter la branche d'activités qui a trait au montage, à l'entretien et à la réparation des machines et appareils importés (véhicules, bateaux, avions, appareils électro-ménagers), celle qui est liée à la fabrication de matériaux de construction et de produits chimiques (oxygène, acétylène, menuiserie), et aussi au tourisme (impression de tissus, artisanat de tourisme). Ce n'est véritablement que dans les années 1970 que ce secteur commence à s'étoffer notamment avec la création de la Direction de la construction des armées navales, entreprise publique de réparations navales et le développement d'autres entreprises souvent d'ailleurs filiales d'entreprises métropolitaines et étrangères (importateur des grandes marques d'automobiles, d'électro-ménager, d'électronique, etc.). Au total, pour l'année 1976, l'ensemble de l'activité de cette branche a représenté un chiffre d'affaires de près de 5 milliards de F CFP. Cependant, si l'on excepte les activités artisanales liées au tourisme (tissus, objets en bois, parfums, coquillages, etc.) l'industrie de transformation des matières premières locales ou importées demeure quasiment inexistante.

Le tissu industriel inexistant il y a encore quelques années, se compose actuellement d'une soixantaine de petites entreprises industrielles tournées essentiellement vers la satisfaction de la demande intérieure : ce sont ces activités de transformation dites "d'import-substitution" que l'on retrouve dans différents secteurs :

- alimentaire : boissons, produits à base de lait, biscuiterie, confiserie, aliments pour bétail.
- habillement : confection, tissus imprimés.
- chimique : huile solaire, produits de nettoyage.
- maritime : coques en polyester, gréements.
- bâtiment : carrelages, panneaux, peinture, etc.

## 3) Le Bâtiment et les Travaux publics

Le secteur Bâtiment-Travaux publics est pour le territoire avec le commerce et les services un des secteurs moteurs de l'activité économique. Il regroupe à la fois les travaux réalisés par l'Administration pour les infrastructures et les équipements, ceux réalisés par les entreprises et ceux réalisés par les particuliers, essentiellement pour la construction de logements. De 1960 à 1976, la valeur globale des travaux effectués passe de 600 millions à plus de 9 milliards. Pour cette même année 1976, les commandes de travaux du secteur public représentent 3,7 milliards, celle des entreprises environ 2,5 milliards et celle des particuliers 2,8 milliards. Malgré quelques à-coups, l'activité de ce secteur reste forte au cours des cinq dernières années : c'est d'ailleurs ce secteur

---

(1) À noter que dans les comptes 1960-1969 (INSEE), il n'a pas été tenu compte dans cette rubrique de la production de l'Huilerie de Tahiti, en production à partir de 1968, qui a été prise en compte dans la rubrique relative aux exportations.

(commandes des entreprises et des ménages) qui bénéficie de la part du réseau bancaire de l'octroi de crédits les plus importants : environ la moitié des crédits à moyen et long terme octroyés au secteur privé, ceux-ci passant de 4 milliards en 1976 à 8,7 milliards pour l'année 1980 (1).

La construction de logements qui s'était accrue de façon considérable dans les années qui avaient suivi l'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique, avait marqué le pas au début des années 1970 avant d'augmenter de nouveau à partir de 1973 sans retrouver le niveau qu'elle avait atteint vers la fin des années 1960. Elle a ensuite marqué un palier au cours des années 1976 pour se maintenir à un niveau relativement élevé pour les trois dernières années.

**Tableau 71**  
Construction de logements ( d'après le nombre de permis de construire de logements neufs délivrés dans les îles du Vent).

Année	Nombre		Année	Nombre
1964	770		1974	1.134
1965	927		1975	1.005
1966	1.425		1976	971
1967	1.225		1977	992
1968	1.002		1978	884
1969	1.010		1979	992
1970	1.254		1980	1.195
1971	925		1981	958
1972	884		1982	910
1973	905			

D'ailleurs, la vitalité de ce secteur se traduit par la forte proportion de logements construits récemment dans l'agglomération de Papeete. D'après le recensement de 1977, sur les 13 506 constructions de l'agglomération recensées, seulement 6,5 % datent d'avant 1950 et 11,5 % datent des années 1950-1959, tandis que 51,5 % ont été bâties entre 1960 et 1969 et 30 % depuis 1970.

(1) Rapport de l'Institut d'émission d'outre-mer.

Cet effort remarquable pour un développement et une modernisation de l'habitat qui paraît se poursuivre et s'amplifier semble la résultante d'au moins trois tendances :

- la poursuite d'une croissance peut-être assez lente, mais continue de l'effectif de la population urbaine.
- la généralisation de l'adoption d'un certain type de comportement socio-économique, se conformant aux normes de la société de consommation européo-américaine : la maison individuelle avec garage attenant, entourée d'une pelouse, tondu le dimanche mécaniquement, etc.
- l'importance des investissements consacrés à l'habitat, à son aménagement et à son amélioration par les ménages de l'agglomération de Papeete (1).

Mais cet effort ne saurait cacher une autre réalité qui s'inscrit bien clairement dans les paysages de la zone urbaine; ce sont les zones dites de bidonvilles, habitat spontané, habitat insalubre, qui sont les sous-produits de l'arrivée massive des immigrants en provenance des archipels, attirés par les hauts salaires du CEP et de la zone urbaine dans la période de boom économique des années 1965-1970. Dans la deuxième partie de cet exposé, on reviendra sur les interventions de l'État dans ce domaine.

## D - Un secteur tertiaire dynamique

### 1) Les services

Comme l'ont montré les données de la comptabilité nationale, le secteur des services est, non seulement, le secteur prédominant de l'économie du territoire, mais aussi son secteur le plus dynamique : la brève analyse de l'évolution économique dans les vingt dernières années en a donné les causes. On peut ainsi constater que la commercialisation des produits importés, compte tenu de ses effets entraînants sur les transports, les services bancaires, les assurances, représente aujourd'hui au total environ 40 % du PIB et une proportion non moins élevée des emplois.

Parmi les grands types de services pris en compte, il faut mentionner celui des Transports et Télécommunications qui a, traditionnellement, toujours tenu une place de grande importance en Polynésie, en raison même de la configuration géographique du territoire, éclaté en cinq archipels et plus de cent îles dont certaines sont très éloignées. Par type d'activité dans la production de la branche, on trouve par ordre d'importance décroissante : entrepôt-transit presque à égalité avec les transports aériens intérieurs (environ 25% de la branche), les télécommunications presque à égalité avec les transports routiers (environ 13 % de la branche) et juste après, les transports maritimes interinsulaires à égalité avec les activités du port de Papeete et des aéroports (environ 12 % de la branche).

En plus des services techniques, scientifiques et juridiques (experts, commissionnaires, notaires, huissiers, avocats, etc.) il faut signaler l'activité des missions. Elles assurent l'essentiel de l'enseignement privé (assimilé à une production de services) qui a de tous temps occupé une grande place en Polynésie. Enfin avec l'arrivée du CEP et la forte

---

(1) Cf. GROSSAT, 1981.

immigration de métropolitains qui s'en est suivie, s'est produite une augmentation des besoins en logements qui a renforcé de façon sensible la rubrique : service de locations.

Mais le principal de cette branche reste le commerce : à lui seul, il représente 25 % du PIB du territoire : on verra qu'il est la principale activité de la zone urbaine. En aval du commerce dit d'importation qui est assuré par une quarantaine de grosses entreprises, dont les marges sur produits importés représentent environ 90 % du chiffre d'affaires du commerce polynésien, il existe tout un réseau de maisons de commerce et de magasins à l'activité plus ou moins différenciée : commerces spécialisés et surtout depuis quelques années, magasins de marchandises générales de type supermarché et superettes. Dans l'ensemble, cette structure commerciale semble aujourd'hui très moderne, proche des normes de type européen ou nord-américain, ne laissant que très peu de place aux formes de marché de nuit, secteur commercial informel(1).

À côté de la demande des ménages et des entreprises, la production de services est alimentée pour une proportion non négligeable par la consommation des touristes. Le tourisme assure les trois-quarts du chiffre d'affaires de l'hôtellerie et un quart de celui de la branche "Transport" auquel il faut ajouter les dépenses de "shopping" : boissons, tabac, artisanat local. Dans la mesure où ces dépenses de touristes fournissent au territoire une forte proportion de ses recettes en devises étrangères, leur impact économique est important.

## 2) Le tourisme

Considéré naguère encore comme la base de l'économie future de la Polynésie, le développement du tourisme a toujours fait l'objet de la part des pouvoirs publics d'une sollicitude particulière : création dès 1966 d'un "Office de développement du tourisme", octroi de crédits généraux pour la construction d'hôtels, crédits d'État pour les campagnes de publicité, prime spéciale d'équipement hôtelier, etc.

Effectivement, comme le montre le tableau suivant, le secteur touristique a subi une croissance assez lente mais régulière à partir de 1960 où il n'était encore qu'embryonnaire; après les années 1970, l'expansion semble hésiter : elle pâtit de la dévaluation du dollar en 1974 et 1975, cette "grande espérance de l'après-CEP" stagnant environ à 6 ou 7 % du produit intérieur brut. Puis l'activité touristique redémarre en 1981 et 1982 où pour la première fois le nombre de touristes va franchement passer le cap des 100 000. D'autre part, la durée moyenne des séjours a tendance à s'allonger régulièrement : 6,1 journées comme moyenne de séjour en 1970, 6,4 journées en 1975, 8,7 journées en 1980, aussi le nombre de journées des touristes a-t-il été multiplié par près de 3 de 1970 à 1981 et le coefficient de remplissage des hôtels a-t-il une légère tendance à croître : 68,5 % en 1981 et 71,9 en 1982.

Comme il est maintenant largement reconnu, le tourisme n'est pas pour une économie comme celle de la Polynésie un secteur particulièrement générateur de revenus induits : le tissu productif étant très insuffisant, le tourisme consomme en très forte proportion des produits importés. Toutefois, au niveau de l'emploi, ce secteur peut être bénéfique : au

---

(1) À l'exception des deux marchés de Papeete et de Pirae, actifs dans la revente de poissons frais et des quelques productions locales : pastèques, légumes et fruits.

total pour l'ensemble du territoire, il représente avec les diverses activités qui en dépendent (fabrication et vente de *curios*, excursions, etc.) probablement plus de 3 000 employés. Or comme justement depuis le début des années 1970, la construction d'hôtels s'est plus développée dans certains archipels (77 % de chambres d'hôtels à Papeete en 1967 contre 52 % en 1981) que dans l'agglomération de Papeete, l'emploi dans ce secteur représente pour les îles où il est implanté (Moorea, îles-Sous-le-Vent, Rangiroa dans les Tuamotu) une ressource relativement importante.

**Tableau 72**  
Développement du tourisme en Polynésie française (1).

Année	Nombre de touristes	Nombre de Chambres	Journées de Touristes	Année	Nombre de touristes	Nombre de Chambres	Journées de Touristes
1960	4.100	51		1972	69.000	1.261	415.000
1961	8.500	236		1973	78.000	1.386	460.000
1962	10.500	306		1974	83.000	1.818	508.000
1963	14.000	331		1975	82.000	1.882	530.000
1964	13.000	425		1976	92.000	1.953	598.000
1965	15.000	336		1977	91.500	1.975	622.000
1966	16.000	399		1978	94.000	2.025	686.000
1967	23.500	488		1979	101.000	2.114	749.000
1968	28.500	742		1980	89.000	2.096	774.000
1969	37.500	985		1981	97.000	"	881.000
1970	49.000	1.230	298.000	1982	114.000	"	968.000
1971	63.000	1.209	386.000				

## E - Expansion et dépendance

### Le commerce extérieur

L'accroissement des activités et des revenus à partir des années 1960, corrélatif à la stagnation au moins relative de certaines productions exportables et de productions destinées au marché intérieur (vivriers, poissons, etc.) a profondément modifié la structure du commerce extérieur et provoqué une croissance graduelle de son déficit. En 1960, les importations qui s'élevaient à 1 620 millions F CFP étaient couvertes à 70 % par les exportations (coprah, phosphate, vanille, café, nacre) pour un montant de 1 140 millions F CFP.

(1) Source : Office de développement du tourisme.

L'exploitation du phosphate sur l'île de Makatea prend fin en 1966 avec l'épuisement du gisement, époque où le déclin des exportations "traditionnelles" est déjà amorcé avec la baisse des productions de coprah, vanille, café, nacre. Pendant ce temps, les importations progressent à un taux de l'ordre de 15 % par an; le taux de couverture des importations par les exportations baisse à un niveau de l'ordre de 10 à 15 % dès 1965-1966, c'est-à-dire dans les années qui suivent l'installation du CEP.

**Tableau 73**  
Balance commerciale de la Polynésie (en millions de F CFP).

Années	Importations	Exportations	Balance commerciale	Taux de couverture des importations par les exportations
1962	2266	1258	- 1008	56 %
1963	2894	1338	- 1556	46 %
1964	6391	1392	- 4999	22 %
1965	9637	1355	- 8282	14 %
1966	15372	2025	-13347	13 %
1967	10230	1783	- 8447	17 %
1968	15619	1753	-13866	11 %
1969	10368	2068	- 8300	20 %
1970	13580	2800	-10780	21 %
1971	14073	1749	-12324	12 %
1972	14270	1341	-12929	9 %
1973	16898	1497	-15041	9 %
1974	25151	2775	-22376	11 %
1975	22317	1969	-20348	9 %

Ensuite, cette dépendance vis-à-vis des importations augmente encore pour atteindre un taux de couverture de l'ordre de 5 à 6 % pour les années 1979-1980- 1981 (1).

(1) Comme le montre ce tableau, la progression des importations de ces dernières années provient plus de l'augmentation des prix des produits importés, en raison surtout de la baisse du franc par rapport au dollar et de l'inflation dans les pays exportateurs que de l'augmentation des quantités importées.

**Tableau 74**  
**Évolution du commerce extérieur de 1977 à 1981**  
 (quantités en tonnes. Valeurs en millions de F. CFP).

	1977	1978	1979	1980	1981	1982
<u>IMPORTATIONS</u>						
- Quantités.....	396.364	406.665	449.985	448.605	463.135	462.479
Evolution/année précédente..	+ 9,3 %	+ 2,6 %	+ 10,7%	- 0,3 %	+ 3,2 %	- 0,15%
- Valeurs.....	29.187	33.070	36.706	42.030	54.843	62.307
Evolution/année précédente..	+ 13,6%	+ 13,3%	+ 11,0%	+ 14,5%	+ 30,5%	+13,05%
<u>EXPORTATIONS</u>						
- Quantités.....	11.480	8.886	12.121	16.663	17.748	15.241
Evolution/année précédente..	- 30,8%	- 22,6%	+ 36,4%	+ 37,5%	+ 6,5 %	-14,1 %
- Valeurs.....	1.464	2.978	2.215	2.340	2.860	3.349
Evolution/année précédente..	- 23,4%	-103,4%	- 25,6%	+ 5,6 %	+ 22,3 %	+ 17 %
<u>DEFICIT COMMERCIAL</u>						
- Valeurs.....	27.723	30.092	34.491	39.690	51.982	58.958
<u>TAUX DE COUVERTURE des</u>						
importations par les						
exportations.....	5 %	9 %	6 %	5,6%	5,2 %	5,4 %

Comme on l'a déjà souligné, cette dépendance vis-à-vis de l'extérieur atteint tous les secteurs de l'économie, produits alimentaires et biens de consommation, mais aussi biens d'équipement dont une partie importante est destinée aux entreprises dans le cadre de leur programme d'investissement et aux entreprises et pouvoirs publics (par exemple, pour l'électrification des communes).

Ces biens d'équipement constituent le poste qui a le plus progressé au cours de l'année 1981 par rapport à 1980 (64 %) : si elle se poursuit, cette croissance est certainement bénéfique pour l'ensemble de l'économie polynésienne : elle est, en effet, la promesse d'une indépendance plus grande dans les années à venir (cf. l'exemple des réalisations et projets concernant l'utilisation de l'énergie hydro-électrique, à Tahiti notamment) par rapport aux importations.

**Tableau 75**  
**Importations par groupes de produits en 1980 et 1981.**

GROUPE DE PRODUITS	1 9 8 0		1 9 8 1		VARIATIONS	
	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs
Produits alimentaires..	80 604	7 916	81 786	10 551	+ 1 %	+ 33 %
Produits pétroliers, énergie.....	164 645	5 304	167 965	6 877	+ 2 %	+ 30 %
Produits bruts et semi-finis.....	132 658	3 170	133 668	4 094	+ 1 %	+ 29 %
Produits finis : biens d'équipement.....	14 810	10 066	38 272	16 513	+158%	+ 64 %
Produits finis : biens de consommation.....	55 888	15 574	41 444	16 808	- 26%	+ 8 %
TOTAL.....	448 605	42 030	463 135	54 843	+ 3 %	+ 30 %

Source : Service des Douanes.

Rappelons brièvement que la France est le principal fournisseur de la Polynésie française : 58 % des importations. Viennent ensuite les États-Unis d'Amérique : 21 %, notamment pour l'approvisionnement en gas-oil et certains biens d'équipement; la Nouvelle-Zélande et l'Australie (9 %) pour les produits alimentaires et le Japon 4 % (voitures, électronique) (1).

Ainsi, l'évolution de l'économie de la Polynésie française se situe dans une double dépendance, d'ailleurs partiellement complémentaire : une dépendance croissante par rapport aux budgets de l'État, des organismes et établissements publics métropolitains, une dépendance elle aussi croissante dans les échanges extérieurs par rapport aux importations.

Cette double dépendance qui révèle les profonds déséquilibres de l'économie du territoire ne doit pas faire oublier l'expansion bien réelle que connaît, d'autre part, cette économie. Les revenus de la population ont fortement augmenté tout au long de cette période : ils ont suivi le rythme du PIB, c'est-à-dire de 1962 à 1970 : 18 % par an en moyenne. Compte tenu de l'érosion monétaire, l'augmentation en termes réels ressort à environ 12 % : ce rythme est très élevé comparé à celui de la métropole, de l'ordre de 6 % par an pendant cette période. Si l'on prend 1960 comme année de référence, le produit intérieur brut par habitant de la Polynésie française ne représentait qu'environ 45 % du PIB par habitant de la métropole : 2 950 F contre 6 600 F. En 1969, le fossé est déjà moins grand puisque le PIB par habitant en Polynésie est environ 72 % de celui de la métropole. Entre 1969 et 1976, la croissance des deux PIB semble à peu près parallèle avec un léger avantage pour la métropole, puisque le PIB en Polynésie s'établit à 368 000 CFP soit environ 20 300 F métré, c'est-à-dire 65 % des 31 300 F du PIB par habitant en métropole pour la même année 1976.

(1) Chiffres de 1981.

Certes, on ne peut attacher à ces chiffres tout à fait la même signification; en premier lieu il faudrait tenir compte de la coexistence, au moins en début de période, de communautés aux niveaux de vie sensiblement différents; *grosso modo*, la communauté polynésienne vivant dans les archipels du système de production "traditionnel" avec auto-consommation partielle et la communauté urbanisée vivant selon les mêmes critères et des conditions de vie analogues à celles de la métropole. Mais la diminution du nombre des exploitants du secteur primaire (agriculture, pêche) correspondant à l'augmentation des effectifs de salariés modifie profondément les modes de répartition du PIB, les communautés polynésiennes se fondant au sein d'une société globale modernisée, modelée elle-même sur la communauté expatriée. En deuxième lieu, on connaît le caractère assez artificiel de ce type de comparaison entre PIB par habitant de pays différents : il est vrai qu'entre la Polynésie et la métropole, des spécificités rendent cette comparaison particulièrement difficile : parmi ces spécificités on peut souligner le facteur climatique mais aussi le niveau général des prix qui semble se maintenir particulièrement élevé en Polynésie et fausse partiellement les comparaisons.

## II - INTERVENTIONS DE L'ÉTAT ET INVESTISSEMENTS PUBLICS

Les dépenses publiques constituent, on l'a vu, le principal moteur de l'économie polynésienne : ces dépenses conditionnent l'activité des secteurs tels que commerce et services, directement par la consommation des administrations en biens et services ainsi que par leurs investissements, indirectement par l'intermédiaire des salaires distribués. Ceux-ci ainsi que les salaires distribués par le secteur privé constituent l'autre moteur principal de l'économie polynésienne : c'est la demande des "ménages" qui, elle aussi, se partage entre consommation des biens et services et investissements principalement en matière de logement.

Dans les pages précédentes, ce sont les rôles de l'État et du secteur privé en tant qu'employeurs dont on a analysé les impacts sur le développement de l'agglomération de Papeete : c'est maintenant le rôle de l'État en tant qu'investisseur mais aussi en tant que responsable du développement du territoire et de son aménagement qui va être analysé tandis qu'une deuxième partie sera consacrée au rôle du secteur privé dans le façonnement de l'agglomération. Une approche, sinon historique du moins à base chronologique, pour les vingt dernières années peut contribuer à clarifier l'analyse, cette période pouvant être divisée en trois sous-périodes avant 1963, 1963-1971, 1972 jusqu'à aujourd'hui.

### A - Approche chronologique

#### 1) Période avant 1963

Une soi-disant littérature "scientifique" cherche à faire croire qu'un certain "âge d'or" où l'économie aurait été basée principalement sur "l'auto-subsistance et le troc" et secondairement sur l'exportation de coprah, de vanille et de nacre se serait prolongé bien avant dans le XX<sup>e</sup> siècle et jusqu'après la seconde guerre mondiale. En fait, tous les documents concordent à montrer au contraire que dès le XIX<sup>e</sup> siècle, en raison notamment de leur caractère de "multi-insularité", les archipels de la Polynésie et plus spécialement Tahiti

se sont ouverts très rapidement sur les échanges internationaux, l'utilisation de la monnaie et l'importation de très nombreux produits que l'économie autochtone ne pouvait leur procurer. Rappelons que même pour les produits alimentaires, dès 1960, la Polynésie devait importer 40 % de ses besoins : un état "d'auto-subsistance" relève largement d'un passé déjà très lointain. Pourtant c'est vrai que la Polynésie française reste après la deuxième guerre mondiale à un niveau de sous-développement proche de celui qui caractérise la plupart des archipels de la sous-région, Cook, Fidji, etc. Bien que le PIB par habitant de la Polynésie soit déjà relativement élevé, il ne représente que moins de la moitié de celui de la métropole. À l'échelle mondiale, ces années de la décennie 1950-1959 connaissent une expansion économique inconnue jusqu'à nouvel ordre mais la Polynésie reste assez marginale par rapport à ce vaste mouvement : elle n'en reçoit que quelques miettes à l'occasion des premières vagues de touristes qui arrivent dans le pays après 1955. Pendant cette période, les investissements publics restent faibles : entretien de bâtiments déjà vétustes, d'infrastructures et d'équipements limités. La transformation du trafic aérien rendue possible par la mise en service des premiers modèles de quadrimoteurs puis bientôt de quadriréacteurs - long-courriers - rapproche fortement les distances et se surimpose à un trafic maritime lui aussi en expansion. Malheureusement, les infrastructures portuaires et aéroportuaires de la Polynésie n'ont pas beaucoup changé depuis la seconde guerre mondiale et le territoire risque de se trouver complètement à l'écart du remaniement de tout le trafic aérien et maritime international qui s'étend à travers le Pacifique. Aussi le gouvernement français prend-il deux décisions (1) qui vont avoir une importance capitale pour le développement ultérieur du territoire et de la zone urbaine : celle de la construction de l'aéroport international de Faaa, celle de l'agrandissement et de la modernisation du port de Papeete.

- L'aéroport de Tahiti-Faaa. Autorisée en 1958, la construction (2) de l'aéroport de Tahiti-Faaa est financée et réalisée dans des délais records malgré les problèmes techniques très particuliers qu'elle pose : "destiné à devenir une importante plaque tournante dans les relations aériennes du Pacifique", le nouvel aéroport est ouvert à la fin de l'année 1960 et la piste de 3 400 mètres est inaugurée en mai 1961. L'intégration de la Polynésie française au nouveau réseau de communications mondiales est dès cette époque considérée comme indispensable au devenir du territoire, dans la mesure notamment où l'activité pour laquelle il semble particulièrement doué est le tourisme (3).
- Le port de Papeete. La mise en place de nouveaux équipements portuaires a repris après la guerre à un rythme assez lent : une nouvelle cale de halage en 1950, un nouvel appontement en 1957 dans la zone de Fare-Ute pour les navires pétroliers. C'est l'époque où les grands

(1) Malheureusement dans ce domaine, un point d'histoire semble rester obscur et qui aurait pourtant une certaine importance dans notre propos : ces décisions ont-elles été prises avant ou après celle de transférer le centre d'expérimentation atomique de Reggane vers la Polynésie ?

(2) Pendant longtemps, la seule piste internationale reste celle construite par les forces armées américaines sur l'île de Bora-Bora en 1943.

(3) La création de nouvelles activités économiques est d'autant plus urgente à cette époque que l'épuisement du gisement de phosphates de Makatea, jusqu'alors source importante de devises et d'emplois, est prévu pour 1964-65.

navires des Messageries maritimes et de la Matson Line font des escales régulières. En 1962, une étape décisive est franchie par la création d'un établissement public territorial dénommé "Port autonome de Papeete" qui va entreprendre une série de grands travaux d'extension à partir de 1963, travaux qui vont coïncider avec les débuts de l'implantation du CEP.

## 2) Période 1963-1971

Cette décennie a été profondément marquée par l'implantation du Centre d'expérimentation du Pacifique et la première phase de son fonctionnement. Le CEP dispose de trois bases principales, deux dans les archipels et une à Papeete; c'est cette dernière qui va conditionner plus directement le développement de la zone urbaine; tandis que la mise en place des bases de Moruroa, Hao et ultérieurement Fangataufa dans l'archipel des Gambier va concerner l'évolution du territoire dans son ensemble et donc plus indirectement aussi la zone urbaine de Papeete. L'installation du CEP entraîne l'arrivée massive d'un personnel métropolitain disposant d'un statut et d'un niveau de revenus plus ou moins élevé; avec leurs familles, les employés du CEP-CEA représentent rien que pour la zone urbaine de Papeete plus de 5 000 personnes, chiffre énorme par rapport aux 2 500 "Européens" qui y résidaient jusqu'à cette date. Logements, bureaux, hôpitaux, écoles, c'est tout un environnement qu'il faut élaborer et réaliser pour cette population nouvellement arrivée auquel va se joindre rapidement tout un personnel de cadres et de techniciens dont le secteur privé va avoir besoin pour remplir l'ensemble de ses activités notamment dans le secteur tertiaire (commerce, banque, assurance, etc.), activités induites par l'implantation nouvelle du CEP. Mais cette période est aussi celle qui connaît une croissance spectaculaire du niveau de vie dans l'ensemble du territoire mais plus spécialement dans la zone urbaine de Papeete, où se trouve concentrée une forte proportion des cadres et techniciens originaires du territoire "maoris, demis et chinois" (selon la nomenclature INSEE).

Aussi, les interventions des pouvoirs publics vont-elles se situer principalement dans le domaine des infrastructures et des équipements : il faut, d'une part, créer les infrastructures nécessaires pour que l'implantation du CEP puisse se réaliser selon le calendrier prévu et que son fonctionnement soit assuré dans les meilleures conditions possibles. D'autre part, il faut créer un environnement et un cadre de vie adapté et moderne pour les employés du CEP et plus généralement pour l'ensemble de la population plus ou moins en rapport avec le CEP, c'est-à-dire principalement, celle de la capitale. Celle-ci est en effet en droit d'attendre quelques retombées bénéfiques des activités du CEP en contrepartie des nuisances réelles ou imaginaires qu'elles ne manquent pas d'amener. Parmi les principaux travaux réalisés pendant cette période, il faut citer en matière d'infrastructures :

- Sous la responsabilité du nouveau port autonome de Papeete, une première phase de travaux, la plus importante, a été inaugurée en 1966 et a coûté un peu plus d'un milliard de F CFP : elle comprend l'extension des terre-pleins et la construction des ouvrages portuaires de Motu-Uta avec les digues de protection sur le récif. Une deuxième tranche qui a été terminée en 1972 concerne les constructions des superstructures, hangars et installations industrielles (1).

---

(1) Le trafic portuaire, en tonnes de jauge brute des navires, est passé de 1 860 000 t en 1962 à 3 415 000 t en 1972.

- De multiples travaux de voirie, dont l'assainissement de Faaa, la capture de l'eau à Ahonou, la canalisation de la Vaiami, les travaux du boulevard du front de mer (boulevard Pomaré) et du boulevard du Prince-Hinoi, l'aménagement de la route du col de Taharaa et l'ouvrage d'art sur la route de ceinture (1).

En matière d'équipements, la construction du nouvel hôpital de Mamao et de bâtiments administratifs - Assemblée territoriale, résidence du gouverneur, bureau du gouvernement, la construction de deux lycées - Gauguin à Paofai et lycée de Pirae, l'extension de l'aéroport de Faaa, la construction d'installations sportives : le stade et la piscine olympique. Enfin il faut signaler le démarrage de la télévision en 1965 par la construction de l'émetteur érigé au sommet du Pic-rouge et l'ouverture des studios de FR3 à Papeete.

En ce qui concerne le CEP-CEA, le début de la période est marqué par la construction de son quartier général, d'environ 1 000 logements et de son propre hôpital à Pirae-Papeete; le principal des crédits d'investissements - très importants - allant à l'équipement des sites : l'année 1966 voit la mise en service opérationnel des bases et la première campagne de tir, les dépenses d'équipement se réduisant les années suivantes, plus ou moins (comme en 1968) selon l'intensité des campagnes de tirs.

Le tableau suivant chiffre pour cette période 1962-1972 le rythme des investissements, selon leur destination.

**Tableau 76**  
Formation brute de capital fixe en Polynésie française (en millions de F CFP).

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Administration y compris CEP	"	"	497	3449	5606	10123	4110	7490	2936	"	"
Administration non compris CEP	373	537	462	1029	939	1073	1770	1965	2056	1357	1666
Entreprises du secteur privé	773	810	1528	2251	2396	1653	2278	2995	3203	3523	3875

Il permet de mesurer l'importance des investissements du CEP, notamment dans la période 1964-1968 et la croissance rapide des investissements de l'Administration correspondant aux travaux d'infrastructures et d'équipements dont on vient d'énumérer quelques-uns; l'essentiel des investissements de caractère civil (c'est-à-dire en dehors du CEP) - plus de 90 % - se faisant dans l'agglomération de Papeete; les investissements extérieurs à Papeete se réduisant surtout pour cette période à la construction d'écoles et de dispensaires dans les îles.

(1) Le plan d'urbanisme de Papeete date lui-même de 1965.

### 3) Période 1972-1982

La période qui commence en 1971-1972 et se prolonge jusqu'à aujourd'hui est celle où le territoire s'installe dans sa vitesse de croisière après les années de la première phase d'installation et de fonctionnement du CEP. Pour cet organisme aussi, ces dates marquent un certain infléchissement des activités, puisqu'après une série de campagnes de tirs à l'air libre, à partir de 1975 les expérimentations se poursuivent en souterrain. Tandis que dans les années 1970, toutes les conversations et tous les rapports parlaient de la reconversion de l'économie du territoire pour une période "après-CEP" que l'on annonçait plus ou moins prochaine, les années 80 semblent avoir commencé dans une atmosphère plus sereine et plus réaliste : il est beaucoup moins question d'organiser l'"après-CEP" que d'organiser l'"avec CEP". Pourtant, la première partie de cette période qui commence en 1971-1972 est aussi celle d'un bilan et d'une prise de conscience après l'euphorie qui a caractérisé la période précédente sur le plan économique : les distorsions imposées par l'arrivée et le fonctionnement du CEP commencent à apparaître dans leur vraie dimension et vont contraindre les pouvoirs publics à intervenir plus activement dans différents domaines de la vie économique et sociale.

Ces interventions vont se situer à quatre niveaux principaux :

- à un niveau économique très général pour une diversification et une dynamisation des activités de certains secteurs de l'économie, afin de faire contrepoids au rôle écrasant du CEP,
- au niveau d'un rééquilibrage géographique des activités économiques, notamment au profit des archipels, pour leur assurer une certaine "revitalisation", tout l'essor économique de la décennie précédente ayant surtout profité à Papeete la capitale et à Tahiti, au détriment du développement des autres îles et archipels,
- à un niveau plus spécifiquement social, en cherchant à atténuer les effets négatifs de l'installation du CEP : migrations excessives d'insulaires vers l'agglomération de Papeete, émergence de bidonvilles, habitat insalubre, chômage, spéculation foncière etc.
- au niveau des équipements : poursuite des efforts entrepris à la décennie précédente pour un environnement amélioré tant à Papeete que sur le reste du territoire.

## B - Les interventions de l'État

### 1) La diversification de l'économie

Devant la nécessité de diversifier l'économie du territoire afin qu'elle s'assure le plus possible d'indépendance par rapport aux activités du CEP et aux subsides en provenance de la métropole que la présence du CEP sur le territoire engendre, le principal moyen d'intervention des pouvoirs publics va être le code des investissements : par l'intermédiaire de ce code et grâce à un système d'avantages divers, fiscaux, fonciers et de primes, ils vont pouvoir susciter l'installation de nouvelles entreprises et plus généralement orienter une plus forte proportion des nouveaux investissements vers les branches et dans les localisations qu'ils estiment souhaitables pour l'avenir économique du territoire. Mis en place à partir de l'année 1966, le code des investissements a subi diverses modifications en 1971, 1976 et 1982 mais les principes de son fonctionnement sont demeurés à peu près inchangés : *"il concerne l'industrie touristique, les activités de production et de transformation et plus généralement toute activité*

*présentant un intérêt économique correspondant notamment aux objectifs du Plan de développement économique et social*". Les avantages concédés au titre du code des investissements comprennent à la fois des exonérations fiscales et des aides financières sous forme de primes accordées aux entreprises agréées par un comité des investissements. Compte tenu de la nature et de l'importance des avantages concédés, on peut considérer que la plupart des entreprises privées qui ont démarré ou étendu leurs activités depuis 1966 ont soumis des demandes d'agrément à ce code. Au total, pour la quinzaine d'années qui ont suivi la création du code, c'est-à-dire de 1966 à 1982, environ 125 dossiers ont été agréés (pour 64 refusés ou annulés) correspondant à plus de 15 milliards F CFP d'investissements et à la création de près de 4 000 emplois. Si l'on se rappelle que l'ensemble du secteur privé moderne représente pour l'ensemble du territoire aujourd'hui environ 20 000 emplois, on se rend compte de l'importance du rôle qu'a pu jouer ce code dans le développement de l'économie du territoire : rôle qui a d'ailleurs été en s'amplifiant, puisque pour les cinq premières années (c'est-à-dire 1966-1970) d'existence du code, 34 dossiers représentant des investissements de l'ordre de 2 milliards ont été agréés; pour les cinq années suivantes 1971-1976, 53 dossiers représentant des investissements de 3,1 milliards ont été agréés; pour les cinq années suivantes 1976-1981, 115 dossiers représentant des investissements de l'ordre de 6 milliards ont été agréés.

Ce qu'il faut retenir ici, ce sont les destinations de ces investissements selon les secteurs de l'économie et leur localisation puisque ce sont elles qui vont influencer le rythme de croissance de Papeete. Au total pour l'ensemble de la période, les deux secteurs les plus dynamiques sont l'hôtellerie et l'industrie qui représentent plus de 70 % de l'investissement global et près de 75 % des emplois créés : la croissance du secteur industriel s'accélérait au cours de la période (passant de 9% en début de période à plus de 30 % en fin de période) tandis que celle du secteur hôtellerie semble au contraire se tasser. Autre secteur dynamique, le transport aussi bien aérien (pour le trafic interarchipel) que maritime et terrestre (en partie pour le tourisme). Le secteur primaire semble de son côté assez peu actif, les seuls sous-secteurs en expansion étant l'élevage et la mer (fermes perlières notamment). En ce qui concerne la localisation de ces investissements, c'est à un net infléchissement que l'on assiste au cours de cette période de quinze ans : alors que dans la première sous-période, c'est-à-dire jusqu'en 1971, le principal des investissements - 85 % - se fait dans la zone de Papeete qui reçoit aussi 85 % des nouveaux emplois, dans la deuxième sous-période, cette proportion des investissements tombe à environ 75 % puis 70 % au cours des deux périodes quinquennales suivantes, les emplois créés étant dans les mêmes proportions. Certes la prépondérance de la zone urbaine de Papeete pour la localisation des nouveaux investissements se maintient : comme on l'a souligné dans de nombreux secteurs, cette prépondérance se justifie par un certain nombre de raisons proprement économiques (coût moindre de facteurs de production), toutefois, la zone de Papeete n'a plus le quasi-monopole qu'elle détenait jusque vers les années 1970 : d'une part, grâce à certains avantages concédés par le code des investissements (par exemple, primes par emploi créé dans les archipels) et d'autre part, grâce à certains avantages tenant à la localisation elle-même (production d'ananas sur place pour l'usine de jus de fruits de Moorea, attrait du tourisme insulaire pour les hôtels installés dans les petites îles et atolls). Au moins, dans des secteurs tels que le tourisme, la déconcentration des investissements et des emplois en faveur des "autres archipels" a certainement un grand avenir.

## 2) La revitalisation des archipels

Comme on vient de le voir, les pouvoirs publics à travers un organisme comme le comité des investissements ont pris des mesures pour encourager les investisseurs à investir et créer des emplois en dehors de la zone urbaine de Papeete mais ce n'est là qu'une des mesures parmi tout un ensemble que les pouvoirs publics ont mis sur pied, surtout à partir des années 1970, pour entreprendre une certaine "revitalisation des archipels", objectif devenu impératif pour un certain nombre de raisons politiques et économiques bien connues : la nécessité de désenclaver les archipels et de leur apporter des aides tant sur le plan économique que sur le plan social afin de ralentir ou d'arrêter l'exode rural et même, si c'est possible, de favoriser un certain retour des émigrants de Papeete vers leurs îles natales. Ce programme intéresse notre thème de recherche directement dans la mesure même où ces actions des pouvoirs publics devaient avoir comme première conséquence, soit une certaine décongestion de la capitale donc éventuellement une baisse de sa population, soit au moins un ralentissement ou un arrêt de sa croissance démographique.

Les principales mesures décidées dans ce sens par les pouvoirs publics ont été prises dans au moins quatre domaines.

### a) *Les cours du coprah et la traite*

L'économie des archipels étant basée en grande partie sur la récolte du coprah (surtout pour l'archipel des Tuamotu), une des premières mesures adoptées par les pouvoirs publics a été la création de la Caisse de soutien du prix du coprah remplacée depuis 1967 par la Caisse de stabilisation. Mais ce n'est vraiment qu'à partir de 1974, devant l'effondrement des cours sur le marché mondial et la nécessité d'inciter les populations à demeurer ou revenir dans les archipels que les subventions et aides versées aux producteurs prennent de l'ampleur : aujourd'hui le prix d'achat au producteur, c'est-à-dire dans les îles, est plus du double du cours (1) du produit sur le marché mondial : la prise en charge par le territoire du prix du transport du coprah depuis les îles jusqu'au quai de débarquement du produit à l'Huilerie de Tahiti représente jusqu'au tiers des aides directes à l'achat du produit, sous forme de subventions à l'armateur. Le prix au producteur est ainsi passé de 13,5 F CFP en 1973 à 50 F CFP en 1982; au total, les interventions de la Caisse de soutien du coprah se sont élevées à 457 millions F CFP en 1980 et 331 millions F CFP en 1981 (en raison d'une baisse de la production d'environ 20 %).

### b) *Les autres aides à la desserte maritime interinsulaire*

La desserte maritime interinsulaire constituant un service public, elle fait l'objet de la part du territoire d'un ensemble d'aides et de subventions qui servent à alléger les coûts de transport de certaines marchandises et à permettre la rentabilité de l'armement. En plus de l'aide au coprah qui vient d'être décrite, il faut mentionner l'aide (2) au transport des hydrocarbures qui représente en moyenne environ 5 F CFP par litre transporté et l'aide au transport des "produits de première nécessité" qui représente en moyenne 3 F CFP par kilogramme transporté. Au total pour 1980, l'ensemble de ces aides (y compris l'aide au transport du coprah) a coûté au territoire une somme d'environ 210 millions F CFP.

---

(1) Y compris la prime uniforme de 5 F CFP par kilo, versée depuis 1979 par le FADIP (Fonds d'aménagement et de développement des îles de la Polynésie française).

(2) En fait, ces aides sont modulées selon les distances de transport.

### *c) La réforme communale*

Jusqu'en 1971, les seules "communes" de Polynésie (Papeete, Uturoa, Faaa et Pirae) regroupent environ 40 % de la population; la loi du 14 décembre 1971 va généraliser l'institution communale à l'ensemble du territoire, faisant passer le nombre des communes de 4 à 48. En même temps l'extension progressive à la Polynésie du code métropolitain des communes les dote de responsabilités accrues. En transformant en communes les simples relais pour l'Administration qu'étaient les anciens districts, les pouvoirs publics visaient divers objectifs étroitement liés dont l'un était d'instituer un contrepoids local à l'hypercroissance de Papeete en tenant mieux compte que par le passé des besoins des populations éloignées de la capitale. En même temps, cette réforme devait permettre aux habitants des communes d'intervenir davantage dans les affaires les concernant directement et faciliter la naissance d'une société politique locale plus responsabilisée (1). Dans l'ensemble, pour un bilan indiscutablement positif, on constate que la généralisation du système communal a entraîné un développement des services et des équipements d'intérêt local plus efficace et aussi mieux répartis géographiquement.

Parmi les conséquences de cette réforme, il a, d'autre part, été remarqué que les dépenses de fonctionnement qui représentaient environ 60 % des budgets avaient entraîné le recrutement d'un personnel communal assez important; le recensement des agents communaux permanents opéré au 1-1-1981 donne un total de 2 244 agents, soit 1 agent pour 62 habitants. Mais si on isole la commune de Papeete où les effectifs sont notoirement pléthoriques (625 agents permanents, 28 % du total) on compte en moyenne 1 agent communal pour 71 habitants, ce personnel se répartissant à peu près par moitié entre les services administratifs au sens large (secrétariat, état civil, affaires sociales, police, écoles...) et les services techniques (travaux d'entretien ou d'équipements exécutés en régie). Au niveau des équipements, il faut signaler aussi que la politique suivie par les communes a permis une modernisation indéniable des infrastructures : acquisitions foncières, achats de matériel et d'outillage, équipements scolaires et hydrauliques, routes et ponts, électrification ont représenté plus de 50 % des investissements. Malgré certaines difficultés dont la plupart proviennent du caractère récent de la réforme, insuffisances dans la gestion et faiblesse des ressources propres et de l'encadrement, des progrès ont été accomplis sur la voie correspondant au premier objectif de la réforme communale : donner aux habitants des archipels et des communes éloignées de la capitale, trop longtemps délaissés, de meilleures conditions de vie mais aussi des opportunités d'emplois et des responsabilités accrues dans la gestion de leur environnement économique et social.

### *d) Une gamme d'autres moyens d'intervention*

Parmi les principaux moyens d'intervention dont se sont dotés récemment les pouvoirs publics et qui s'exercent dans un sens de "dissuasion" par rapport à l'agglomération de Papeete, il faut signaler la création d'un certain nombre d'organismes et fonds :

- le Fonds d'aménagement et de développement des îles de la Polynésie française - FADIP -. Ce fonds créé en 1979, a pour objet "en favorisant le développement des

---

(1) J. JACQUIER 1981.

*activités économiques, sociales et culturelles dans les archipels éloignés et en soutenant la culture du coprah, de donner à leurs habitants les moyens de rester sur place et d'encourager les populations attirées par Tahiti à s'installer ou à se réinstaller dans ces archipels*". Pour 1981, la dotation du FADIP a été de 11 millions F CFP provenant du FIDES. Dans les deux premières années de fonctionnement de ce fonds, 163 familles regroupant 910 personnes ont obtenu le bénéfice de l'aide au retour : d'autre part, un certain nombre de projets relatifs à la pêche, au tourisme, à l'aquaculture, à la perliculture et à l'artisanat ont été aussi aidés par le FADIP.

- le Fonds spécial d'investissement et de développement de l'agriculture et de la pêche (FSIDAP). Fonctionnant depuis 1974, ce fonds a un domaine d'intervention extrêmement vaste : réalisation ou rénovation d'ombrières horticoles, de plantations de café et de vanille, l'achat d'engrais, la création de parcs à poissons, l'aide aux bonitiers, l'aide aux coopératives perlières. Pour l'exercice 1981, le FSIDAP a bénéficié d'un crédit de 115 millions F CFP.
- le Fonds spécial pour le développement de l'industrie et de l'artisanat. Créé en 1978, ce fonds a pour objet de favoriser les actions individuelles ou collectives de développement des activités industrielles et artisanales par une aide financière incitative. Pour l'année 1981, sur 40 millions de F CFP d'autorisations de programmes, 24 millions ont été attribués au secteur artisanal dont une forte proportion d'entreprises localisées hors de Papeete.
- Fonds d'aide à l'habitat dispersé. L'objectif principal était d'améliorer le niveau général de l'habitat des îles lointaines largement délaissées jusqu'à présent alors que l'on connaît l'effort financier énorme réalisé à Tahiti dans ce même domaine. Le principe de cette aide ayant été adopté depuis déjà plusieurs années, c'est le fonds d'aide à l'habitat social qui le gère aujourd'hui par un double système de subventions et de prêts à intérêts pris en charge par le territoire. Selon les termes d'un rapport réalisé pour l'Assemblée territoriale (1), *"La politique générale de l'Office territorial de l'habitat social (OTHS) mériterait d'être complètement repensée dans le cadre précédemment évoqué d'un meilleur rééquilibrage au bénéfice des archipels. Il serait souhaitable d'abandonner la réalisation de lotissements importants à Tahiti et plus particulièrement en zone urbaine, et de concentrer l'effort sur l'habitat dispersé ou en faible densité en zone rurale et dans les archipels selon des modalités nouvelles à redéfinir pouvant notamment englober la notion d'allocation-logement."*

Cette politique de rééquilibrage des activités économiques en faveur des autres archipels peut se constater dans différents domaines : mais si, comme on l'a signalé dans les remarques d'ordre méthodologique, cet infléchissement de la politique est souvent difficile à estimer de façon globale, elle peut cependant se chiffrer dans certains secteurs de la vie économique. C'est ainsi par exemple qu'au niveau des dépenses liquidées par le service de l'équipement du territoire, l'effort important en faveur des "autres archipels" se traduit par une nette augmentation de ces dépenses en valeur relative comme en valeur absolue : par exemple en 1977 ces travaux représentaient un montant de 332 millions F CFP, soit une proportion de 24 % de l'ensemble des dépenses pour passer en 1981 à un montant de 540 millions CFP et une proportion de 38 % de l'ensemble des dépenses.

(1) J. VERNAUDON 1982.

Dans le secteur du tourisme, enfin, on a constaté comment les pouvoirs publics, par l'intermédiaire du code des investissements pouvaient orienter les investissements : ainsi, alors que jusqu'aux années 1970, le principal des investissements hôteliers, se faisait dans l'agglomération de Papeete, à partir des années 1970 les investissements hôteliers se localisèrent surtout en dehors de Papeete dans les îles de Moorea, Bora-Bora, Rangiroa etc. La répartition géographique de la capacité hôtelière se modifie sensiblement (1) : jusqu'en 1970, la capacité hôtelière de Papeete reste encore supérieure à 70 % de l'ensemble, celle de Moorea et des autres archipels restant inférieure à 30 %. À partir de 1973, ces proportions sont respectivement 60 % et 40 % pour évoluer jusqu'aux premières années 1980 pour lesquelles 52 % des chambres disponibles étaient localisées à Papeete, 48 % se trouvant dans les autres îles que Tahiti; ce rééquilibrage en faveur des archipels devant encore se poursuivre par les projets hôteliers importants notamment à Bora-Bora qui vont se réaliser dans les toutes prochaines années.

### 3) Les problèmes sociaux de l'urbanisation rapide

Il est hors de doute que le développement des activités du CEP, par les bouleversements qu'elles ont entraînés, est plus ou moins directement responsable de ces migrations de population vers l'agglomération de Papeete et de nombre de problèmes que ces migrations ont engendré. Notamment pour les communes de la périphérie, les insuffisances se sont vite révélées tant au niveau des infrastructures matérielles, logements, réseau urbain routier, viabilisation qu'au niveau des infrastructures sociales, écoles, dispensaires... sans compter naturellement les conséquences d'ordre social et familial qu'ont représentées dans la plupart des cas ces migrations massives : conséquences tant dans les lieux d'émigration - les îles des archipels - que dans les lieux d'immigration - la zone urbaine de Papeete.

Pour remédier à certaines des difficultés d'intégration des migrants polynésiens, l'intervention des pouvoirs publics s'est réalisée par l'intermédiaire d'un certain nombre de structures administratives. Le principal problème qui s'est posé de façon aiguë à partir des années 1965 a été celui de l'habitat spontané et insalubre. En effet, au cours des années 1960-1970, les processus d'urbanisation rapide ont engendré la formation d'habitat spontané et le plus souvent insalubre de type bidonville où s'est entassée au fil des années une proportion de la population immigrante assez élevée, généralement originaire des autres archipels. Certes, ces forces d'urbanisation-prolétarianisation n'ont jamais pris en Polynésie des aspects de type "Favela" comme on les rencontre un peu partout dans le Tiers Monde et notamment en Amérique du Sud, elles n'en ont pas moins posé aux pouvoirs publics un problème pour lequel certaines solutions de type habitat social ont été assez vite proposées. Compte tenu de l'élévation assez constante du niveau général des revenus, avec l'aide de divers organismes de financement ou prêteurs (SOCREDO, Caisse centrale de coopération économique, Caisse de prévoyance sociale, Caisse des dépôts et consignations, Fonds européen de développement) un vaste programme de lotissements de logements sociaux a été lancé dès les années 1965. Cette

---

(1) G. BLANCHET : la petite hôtellerie de tourisme en Polynésie française, Papeete, ORSTOM, 1980.

politique a été concrétisée par la création du Fonds spécial d'habitat social en 1967. Au total, sur une période d'une quinzaine d'années environ 2 200 logements sociaux ont été construits. Parfois en butte à quelques critiques - insuffisance d'équipements sociaux et surtout coût élevé du programme - ces lotissements sociaux semblent avoir correspondu à un réel besoin continu et permanent, puisque aujourd'hui au début de 1983, la demande pour de tels types de logements ne semble pas se ralentir : près de 2 500 demandes seraient enregistrées en attente d'un logement social. D'autre part, à la demande de l'OTHS une étude faite par la SETIL vient d'être réalisée (fin 1982) : elle montre que ce programme de logements sociaux semble n'avoir eu aucun effet sur la résorption des bidonvilles : ceux-ci restent extrêmement nombreux dans l'agglomération de Papeete : environ 24 % des logements pour l'ensemble de l'agglomération ; cette proportion est assez variable selon les communes, la plus forte pour la commune de Papeete (36 %), encore très élevée pour la commune de Faaa (24 %) dont la croissance démographique a été très élevée au cours des quinze dernières années, plus faible pour les communes comme Pirae ou Arue (11%) dont l'urbanisme semble avoir été mieux programmé.

**Tableau 77**  
Les lotissements sociaux dans l'agglomération de Papeete.

COMMUNE	ANNEE	NOM DU LOTISSEMENT	SUPERF. TERRAIN (M2)	NB. LOGEMENTS	CONDITIONS D'ACCES	ORGANIS.	FINANCEMENT (OOOF)	GESTIONN.
ARUE	1983	ERIMA	70110	60	LOC. VTE 25 ANS	OTHS	1.030.000	SETIL 136 LGTS SUR TRANCHE LANCEE + 179 SUR AUT. TERR. 7000 M2.
FAAA	1962	VAIAHA	46400	78	LOC. VTE 15 ANS	SETIL	32.971	SETIL
	1964	SOCREDO-PAMATAI	105000	181	LOC. + PRIM. VTE	SOCREDO	160.500	SOCREDO
	1971	HEIRI	101646	236	VENTE CREDIT 10-12-15 ANS	SOCREDO	371.000	
	1973	PUURAI		357	- LOC. SIMPLE - ACC. A LA PROPR.	SETIL	489.787	SETIL
	1975	PETEA	390700	147	LOC. VTE 15 ANS	FSH- OTHS	293.000	SETIL
1977								
1980	OREMU		225	LOC. VTE 25 ANS	OTHS	842.000	SETIL	
1981								
MAHINA	1983	TEROMA	21027	71	LOC. VTE 25 ANS	OTHS	350.000	SETIL
	1972	FAEROI	100000	120	LOC. SIMPLE	CPS	-	CPS
	1974	MATAVAI	71845	123	VENTE CREDIT 10-12-15 ANS	SOCREDO/FSH	233.000	SOCREDO
	1981	BAIE DE MATAVAI	24000	6 REAL.	LOC. SIMPLE	CPS	28.000	CPS POTENTIEL : 23 LOTS
PAEA	1981	CPS	25741	47	LOC. VTE 15 ANS	CPS	120.000	CPS
	1983	TE PUHAPA	28000	44	LOC. VTE 25 ANS	OTHS	227.000	SETIL
PAPEETE	1982	TAUPEAHOTU	9200	29	LOC. VTE 25 ANS	OTHS/ETAT COMMUNE	139.000	SETIL
	1983	CITE TRANSIT CHIN FOO	36840	40	LOC. SIMPLE	OTHS/ETAT	230.000	SETIL TERRAIN ACQUIS : 16 HA
PIRAE	1963	HAMUTA	7500	24	LOC. AVEC PROM. VTE	SOCREDO	6.300	SOCREDO
	1978	NAHOPATA	61754	85	LOC. VTE 15 ANS	FSH	351.000	SETIL
PUNAAUIA	1973	PUNAVAI PLAINE	65079	147	VTE CREDIT 10-12-15 ANS	SOCREDO	291.000	SOCREDO
	EN PROJET	TAAPUNA	92562	195	LOC. VTE 25 ANS	OTHS	725.000	SETIL
TAIARAPU E. (TAUTIRA)	1980	NAIRE NU	135300	60	LOC. VTE 15 ANS	OTHS/TERR. COX/SOCR.	74.000	SETIL
	1981	TARINA	22443	50	LOC. VTE 25 ANS	SOCREDO/OTHS	167.000	SETIL
UTUROA (ISLV)			1415147	2319			6.220.558	

Tableau établi par Monsieur G. TETIARANI, géographe.

Cette permanence dans l'importance du phénomène bidonville-habitat insalubre est assez remarquable pour qu'il nécessite une analyse même succincte. En effet, si on peut aisément comprendre l'émergence et le développement des bidonvilles dans la décennie 1960-1970 par l'importance des flux de migrants en provenance des autres archipels et les difficultés liées à l'urbanisation rapide pendant cette période, comment expliquer que ces quartiers d'habitat

spontané se retrouvent aujourd'hui, en même place pour la plupart et pratiquement toujours aussi peuplés, alors que pendant ce temps, le niveau de vie de l'ensemble de la population urbaine a plus que doublé, les emplois ont été multipliés par 1.8 et l'agglomération s'est largement étendue le long de la plaine côtière de Mahina à Punaauia et dans les vallées adjacentes. Cette analyse va mettre en évidence certaines caractéristiques assez spécifiques des bidonvilles de Papeete, la nature des lotissements de logements sociaux et la façon assez particulière dont ceux-ci semblent s'intégrer dans le contexte socio-économique du développement du territoire.

Des différents critères généralement retenus pour déterminer les bidonvilles, ceux qui ont semblé pertinents aux experts chargés d'en faire l'inventaire dans l'agglomération de Papeete ont été les suivants :

- faible niveau général des revenus des habitants du bidonville;
- forte densité d'habitat;
- pauvreté des matériaux de constructions;
- insalubrité des logements;
- statut juridique incertain dans l'occupation du sol.

Bien qu'il soit conceptuellement difficile de classer ces critères, quelques données d'enquête (1) permettent toutefois de montrer que, de tous ces critères pertinents, c'est le dernier qui est prévalent. En effet, le niveau général des revenus (proche du SMIG (2) fréquence élevée de voitures, télévision etc.), la densité d'habitat (6.5 par logement, soit 9 m<sup>2</sup> par personne), la nature des matériaux de construction (relativement adaptée au climat) l'insalubrité des logements (fréquence de la présence d'eau courante, plus souvent l'évacuation des eaux usées et les sanitaires laissent à désirer), semblent des caractéristiques qui sont individuellement possibles à corriger, compte tenu du niveau général des revenus : mais, par contre, c'est leur présence collective liée à la dernière des caractéristiques, l'incertitude concernant le statut juridique dans l'occupation du sol et du logement qui semble véritablement le point essentiel. En effet, si les occupants de ces logements avaient un titre définitif d'occupation, très souvent par l'intermédiaire d'organismes d'aménagement collectif, sur l'initiative de la commune par exemple, avec l'aide de prêts ou de subventions diverses, il serait relativement facile de remédier à telle ou telle forme d'insalubrité (accès aux parcelles, tout-à-l'égout, électrification etc.), les habitants de ces logements eux-mêmes pourraient peu à peu y faire face. Mais cette absence de statut juridique précis dans l'occupation du sol et du logement dont il est le plus souvent facile de retracer l'origine à travers les diverses étapes de constitution du quartier qui est devenu le bidonville, semble liée à certaines caractéristiques du système foncier venant soit de la société polynésienne elle-même soit de l'histoire du peuplement de la zone de Papeete (3).

---

(1) Enquête SETIL sur le quartier Laroche en 1975.

(2) Une proportion non négligeable d'occupants de ces bidonvilles sont propriétaires terriens dans les îles dont ils sont originaires.

(3) Il arrive que le propriétaire du quartier lui-même habite le bidonville dont les premiers occupants ont pu être des parents et amis. Dans certains cas aussi, ce sont les églises, catholique et protestante, qui sont propriétaires des terrains où se sont installés les bidonvilles : les premiers occupants ayant reçu l'autorisation de s'y installer à titre d'aide sociale.

Mais c'est ce même problème d'accession à la propriété des logements dans l'agglomération de Papeete qui semble à l'origine des ambiguïtés résultant du programme de développement de logements sociaux dans la même zone. En effet, avec quelques années de recul, ce programme semble ne pas avoir correspondu aux objectifs que les pouvoirs publics lui avaient assignés : le fait que, d'une part, il y ait toujours la même quantité ou même davantage de demandes de logements sociaux et que, d'autre part, la population dans les bidonvilles ne diminue pas, montre que ce programme, non seulement n'a pas eu les effets correctifs sur l'habitat que l'on attendait de lui mais que, d'une certaine façon, il a probablement eu tendance à renforcer le pouvoir d'attraction de l'agglomération urbaine, pouvoir d'attraction que par ailleurs, les pouvoirs publics s'acharnent à combattre par les différents moyens qui ont été inventoriés dans les paragraphes précédents.

En effet, pour un Polynésien et particulièrement pour un non-originaire de Tahiti qui, s'il possède des droits fonciers sur des terres dans son île natale - *fenua* - n'en possède pas dans l'agglomération de Papeete, se faire attribuer un logement social en location-vente est le moyen le plus facile et surtout le plus économique pour accéder à la propriété. Ce logement ne peut théoriquement être loué avant d'être entièrement payé, mais peut être ensuite loué, vendu ou occupé par le propriétaire, ses parents ou descendants. Compte tenu du prix très élevé des terrains à construire dans l'agglomération et du niveau aussi élevé des tarifs de location, l'acquisition d'un logement représente un capital important, source éventuelle de revenus réguliers et continus pour, par exemple, l'habitant d'un archipel qui compte prendre sa retraite ou revenir au "*fenua*", après quelques années de travail salarié à Papeete.

De la part des responsables de ce secteur, une prise de conscience d'une part de l'effet d'attraction pour Papeete que représente la construction de logements sociaux dans l'agglomération et, d'autre part, de la quasi-absence d'effets que ces programmes ont eue sur la résorption des bidonvilles va avoir pour conséquence un certain inflexionnement de la politique dans ce domaine (1) : il est prévu notamment un programme d'opérations de rénovation des bidonvilles : les occupants de ces bidonvilles étant placés dans des cités de transit, pendant le temps où s'opère la rénovation de leurs quartiers, (c'est-à-dire l'opération de destruction-construction) en attendant d'être réinstallés dans leur quartier rénové. Ce type d'aménagement qui implique la maîtrise du sol (accord du ou des propriétaires, acquisition foncière par la commune ou expropriation pour cause d'utilité publique) a été testé sur un quartier d'une trentaine de logements situés près de l'embouchure de la Fautaua. Semblant répondre au faisceau d'objectifs visés, ce type d'opération va être multiplié dans les années à venir en particulier sous l'égide de l'OTHS, parallèlement à des programmes plus réduits de construction de logements sociaux d'un type classique.

---

(1) Dans un débat budgétaire à l'Assemblée territoriale (7-1-83), à propos du remboursement par l'OTHS de prêts consentis par la CCCE pour l'habitat social, un conseiller, P. HUNTER a fait l'interpellation suivante "*Plus il y a de logements sociaux, plus il y a de demandes : la majorité pourrait-elle étudier une autre formule pour venir en aide à ces familles malheureuses?*".

Parmi les autres retombées indirectes mais défavorables de l'implantation du CEP, il faut bien mentionner le chômage, encore que ce phénomène se présente en Polynésie sous des aspects peut-être assez différents de ce que l'on est habitué à appeler sous ce même vocable, par exemple, en France métropolitaine. Pour l'agglomération de Papeete, le chômage est évidemment la conséquence, d'une part, de l'afflux excessif d'insulaires attirés par la possibilité d'y trouver des emplois et aussi par l'ensemble du contexte que l'on pourrait appeler socio-culturel propre à la ville (cinémas, boutiques, sports, etc.), d'autre part de l'arrivée sur le marché du travail de catégories de jeunes qui ont grandi et étudié en ville (descendants de parents arrivés eux-mêmes en ville depuis plus ou moins longtemps : migrants de la première et deuxième génération) et qui sont souvent insuffisamment formés sur le plan professionnel. En l'absence de législation sociale prenant en compte les chômeurs, les statistiques dont dispose l'Office de la main-d'œuvre sont notoirement peu fiables : plutôt que de véritables chômeurs, ce sont des demandeurs d'emplois potentiels que l'on a estimés pour l'année 1979 à un chiffre situé entre 7 000 et 8 000 : *"C'est dans un groupe intermédiaire entre un groupe parfaitement moderne vivant en économie de marché en ville et un groupe presque entièrement traditionnel en zone rurale, estimé à 30 % de la population active et se distinguant par une auto-consommation partielle, un habitat en bidonville urbain et un salariat temporaire que le nombre de chômeurs non recensés est probablement considérable"* (1). À noter aussi le rôle nouveau joué par les "chantiers de développement" créés en 1980; en 1981, 88 de ces chantiers ont permis d'offrir à 1 534 personnes un travail d'une durée limitée, d'utilité communale ou collective, rémunérée au SMIG. Mais le marché du travail a ceci de particulier, c'est qu'un certain nombre de structures tenant à la société polynésienne elle-même assurent au moins partiellement et temporairement l'accueil des travailleurs ayant perdu leur emploi ou celui de ces jeunes sortant peu ou mal qualifiés des systèmes éducatifs. La première de ces structures est la famille qui joue à travers des emplois d'aides-familiaux, notamment dans certains secteurs comme le commerce, un rôle d'amortisseur par rapport au marché du travail. La deuxième est le secteur dit de "production traditionnelle", surtout coprah et pêche, qui est l'autre pôle, en dehors du secteur moderne, dans ces mouvements de va-et-vient que connaissent beaucoup de travailleurs polynésiens au cours de leur existence. Mais la différence de niveaux de vie qui continue à exister entre travailleur du secteur traditionnel et travailleur du secteur moderne et qui probablement même tend à s'accroître, fait que se maintient en permanence un volant de main-d'œuvre à la recherche d'un emploi salarié. L'existence de ce réservoir de travailleurs pourrait, à la limite, créer de graves tensions sur le marché du travail débouchant éventuellement sur un plan politique si les structures de type traditionnel, plus souples que celles du secteur moderne, ne les prenaient plus ou moins temporairement en compte. Mais que réserve le futur dans ce domaine : la "désintégration de la famille traditionnelle" dont il est si souvent question aujourd'hui quand il s'agit de caractériser l'évolution sociale de la Polynésie, permettra-t-elle à l'avenir la continuation de ce qui fonctionne actuellement dans le domaine du chômage comme une sorte de substitut à une législation sociale de type moderne?

---

(1) Bulletin de la chambre de commerce et de l'industrie : décembre 1979.

Les prévisions qui avaient été retenues lors de l'élaboration du VII<sup>e</sup> plan permettent de situer le problème du chômage dans le contexte général : pendant chacune des années du plan 1976-1981, ce sont quelques 2 000 jeunes qui arrivent sur le marché du travail : cela signifie que, même en tenant compte des départs à la retraite - environ 300 annuellement - il faut pour les accueillir créer environ 1 700 emplois nouveaux par an soit au total 8 500 pour la période quinquennale, c'est-à-dire plus de 20 % de l'ensemble des emplois existant aujourd'hui.

#### 4) Poursuite de l'effort d'équipement et d'infrastructure dans la zone urbaine de Papeete

Durant cette période, les pouvoirs publics à travers les différents budgets dont ils disposent vont poursuivre activement leur politique de développement des infrastructures et des équipements de l'agglomération de Papeete, encore que, comme on l'a vu précédemment, ces efforts ne se font plus quasi exclusivement au profit de Tahiti et qu'un effort soutenu d'équipement soit réalisé dans les "autres archipels". Dans l'agglomération, parmi les principaux travaux réalisés, il faut citer :

- la nouvelle route dite de "dégagement ouest" (RDO) ou "route des collines" qui assure la liaison entre Papeete et l'aéroport de Faaa à travers les collines situées à l'ouest de la ville, et son prolongement vers Punaauia - échangeur de Faaa,
- le revêtement des routes de ceinture ouest et est,
- la rénovation et l'élargissement de l'avenue du Prince Hinoï,
- diverses écoles primaires notamment dans les nouveaux lotissements de la banlieue de Papeete (Puurai, Mahina, Pirae),
- CES de Faaa, collège d'enseignement secondaire de Taaone, bâtiments de l'École normale, du service de l'Économie rurale, Sûreté,
- construction du palais de justice et du musée de Tahiti et des îles,
- canalisation de la rivière Fautaua et de la rivière Tipaerui,
- canalisation des rivières Punaruu et Tamaruu,
- aménagement des cours et des berges des rivières Hamuta, Potiai, Vairamarama, Vaite et Mahaena,
- électrification du Mont-Marau (antenne de télévision),
- modernisation et extension du réseau téléphonique et construction du nouvel hôtel central des Postes sur le front de mer,
- Port autonome de Papeete; allongement de la digue de protection de Fare-Ute à Motu-Uta et le remblaiement des nouveaux terre-pleins,
- l'effort d'équipement se poursuit pour dégager des superficies destinées à recevoir les nouveaux investissements industriels : parmi les zones à vocation industrielle, la vallée de la Tipaerui est déjà trop encombrée et ses possibilités d'extension très limitées, aussi l'aménagement de deux nouvelles zones à vocation industrielle est-il mis en chantier : l'extension de la zone de Fare-Ute sur 13 hectares et la vallée de la Punaruu.

Aussi bien vis-à-vis des détracteurs de la France pour ses activités atomiques dans l'océan Pacifique que vis-à-vis des touristes que l'on cherche à attirer toujours de plus en plus nombreux en Polynésie, les pouvoirs publics de la métropole comme les responsables politiques du territoire semblent avoir à cœur de faire de la Polynésie une vitrine flatteuse et prospère de cette "France australe". Dans ce domaine où semblent converger aussi bien

les intentions et intérêts de la métropole que les aspirations des élites locales, on pourrait citer un certain nombre d'interventions sur l'environnement urbain qui frôlent parfois le somptuaire : ainsi en est-il, par exemple, du nouvel hôtel des Postes et de certains équipements sportifs mais ce sont ces aménagements qui avec les nombreux bâtiments publics édifiés depuis les années 1970 donnent à la ville son nouveau visage : le front de mer, l'Office du tourisme, les maisons des jeunes de Paofai et de Pirae, l'aéroport de Faaa-Tahiti, l'hôpital de Mamao, l'Assemblée territoriale, le "palais du gouverneur", le palais de justice, le boulevard du Prince Hinoï sont autant de témoins de cette nouvelle "modernité" qui, en correspondance avec la restructuration du centre commerçant de la ville, financée, elle, par le secteur privé (centre Vaima, Fare Tony etc.) font de la vieille cité de la reine Pomaré une capitale véritablement contemporaine.

### III - LE SECTEUR PRIVÉ ET SES INVESTISSEMENTS

À analyser l'histoire économique de la Polynésie française et de sa capitale, une première réflexion peut s'imposer, tendant à attribuer à l'État par l'entremise de son statut d'employeur et de sa politique d'investissements publics un rôle moteur dans la croissance de l'agglomération de Papeete. Derrière la "locomotive" que représente l'État, son administration, et les entreprises publiques (le port, l'aéroport, l'OPT, le CEP etc.) s'engouffrent toutes les entreprises privées, le commerce et autres services pour aboutir à cette capitale trop grande, à la croissance trop rapide et excessive, une presque "mégalo-pole" par rapport à ce petit territoire éclaté en cinq archipels et cent vingt îles. En fait, cette vision simpliste mérite d'être nuancée dans la mesure où, en magnifiant le rôle de l'État, elle tend à sous-estimer certains des mécanismes qui ont conditionné le développement de l'agglomération de Papeete, et cela notamment à travers l'émergence de l'épanouissement d'un secteur privé omniprésent, actif et prospère, l'impact politique d'un tel phénomène pouvant avoir à son tour une influence sur l'évolution des structures politico-économiques du territoire. Le secteur privé est de très loin le premier employeur de l'agglomération de Papeete : pour l'année 1977, celle du dernier recensement, il représentait à peu près exactement les deux tiers des emplois soit 17 400 emplois pour 8600 emplois du secteur public sur un total de 26 000 emplois. Le tableau suivant donne par branche d'activité pour cette même année le nombre d'emplois dans l'agglomération et pour l'ensemble de la Polynésie française.

Comme l'essentiel des emplois du secteur public se regroupe dans le poste Services, on peut chiffrer le poids des différentes branches du secteur privé dans la vie économique de l'agglomération : environ 10 600 emplois, soit 61 % des emplois du secteur privé, dans le secteur tertiaire, dont 34.5 % pour la seule branche "commerce, banque, assurance"; 5 600 emplois, soit 32 % pour le secteur secondaire, essentiellement bâtiments et industries, les deux sous-branches étant d'importance équivalente en ce qui concerne l'emploi, et 1 100 emplois soit 7 % pour le secteur primaire, essentiellement pêche et maraîchage (1).

---

(1) À noter en passant le rôle important de l'emploi des femmes dans la vie économique de l'agglomération de Papeete : environ 33% des emplois pour l'ensemble des deux secteurs privé et public ; la proportion est évidemment très variable selon les branches : dans la branche "commerce, banque, assurance", l'emploi féminin représente plus de la moitié des emplois, soit environ 52 %.

**Tableau 78**  
Structure de l'emploi par branche d'activité en 1977 pour l'agglomération de Papeete et la Polynésie française.

	Agglomération Papeete			Ensemble Polynésie Française			% Papeete / Polynésie
	Ensemble	H	F	Ensemble	H	F	
Agriculture, pêche Élevage, forêt	1061	966	95	7462	6671	791	16
Industries extrac- tives	46	45	1	142	141	1	32,5
Bâtiment/T.P.	2788	2698	90	4326	4222	104	64,5
Eau-Électricité	244	219	25	325	298	27	75
Industries manu- facturières	2559	2029	530	3298	2475	823	77,5
Transports, entre- pôts, communica- tion	2420	2038	382	2932	2476	456	82,5
Commerce Assurances	6022	2912	3110	7883	3989	3894	76,5
Services	10774	6380	4394	16622	10422	6200	65
Activités mal désignées	43	32	11	68	54	14	63
TOTAL	25957	17319	8638	43058	30748	12310	60,5
dont agents de l'État (1)	8573	6085	2488	13852	10237	3615	62

(1) Fonctionnaires, ouvriers de l'État, agents des collectivités locales, militaires de carrière, police.

Source : Recensement de 1977.

Le dynamisme du secteur privé a été mis en évidence dans la première partie de cet article, lors de la brève analyse de l'évolution économique du territoire au cours des vingt dernières années : c'est aussi ce dynamisme, notamment dans le secteur tertiaire, se traduisant comme on l'a vu au niveau des emplois, qui est une des causes principales du développement de l'agglomération de Papeete : ce dynamisme semble d'ailleurs se perpétuer, malgré quelques à-coups dans les toutes dernières années, comme un certain nombre d'indices permettent de le constater.

La patente étant en Polynésie un impôt payé aussi bien par les professions libérales que par les entreprises privées quelles que soient leurs activités, le nombre de patentés semble un assez bon indice de la vitalité du secteur privé. Tandis que pour l'année 1966, le nombre de patentés était de l'ordre de 2 600 (1) pour les années les plus récentes, le nombre des patentés a évolué comme suit :

**Tableau 79**  
Nombre de patentés.

Années	Nombre de Patentés
1976	4.480
1977	4.874 (+ 8,8 %)
1978	5.458 (+ 11,9 %)
1979	6.231 (+ 14,2 %)
1980	6.994 (+ 12,2 %)
1981	7.770 (+ 11,1 %)

soit une augmentation de près de 73 % en cinq ans (2). L'accroissement assez régulier du nombre de patentés, de 9 à 14 % selon les années semble bien témoigner de la santé de ce secteur économique au cours des cinq dernières années.

Dans le même ordre de faits, on peut signaler le développement rapide des activités bancaires sur le territoire dans son ensemble mais avec une localisation très marquée à Papeete : pendant très longtemps, la Banque de l'Indochine a eu un quasi-monopole sur les activités bancaires en Océanie française ; monopole qui allait très loin puisque cette banque servait d'institut d'émission pour la France océanienne. Pourtant, très vite d'autres banques développèrent leurs activités : l'essor de la SOCREDO est à lui seul assez représentatif de l'expansion du secteur privé en Polynésie. Le Crédit de l'Océanie, a été constitué en 1959 avec participation du territoire et de la CCCE. Sa vocation : consentir des prêts modérés à l'habitat, à l'artisanat, au commerce et à la petite industrie. Ses organismes de tutelle le dotant de moyens d'intervention de plus en plus larges afin de promouvoir, sous toutes ses formes, le développement économique du territoire, il devient en 1966 Société de crédit et de

(1) Une même personne pouvant payer plusieurs patentes, le nombre des patentés semble plus pertinent que celui de patentes.

(2) Lettre de la CCI 1982.

développement de l'Océanie (SOCREDO). Ses fonctions de banque de dépôt et de crédit se diversifient et elle tend en s'émancipant de ses tutelles métropolitaines à devenir la banque de développement du pays.

Le tableau suivant permet de retracer la croissance spectaculaire des activités de cette banque au cours des vingt dernières années.

**Tableau 80**  
Activités de la SOCREDO.

Année	Nombre de comptes de dépôt	Montant des dépôts en millions FCFP	Nombre de prêts consentis dans l'exercice	Montant des prêts en millions FCFP
1960	3.200	50	169	41
1966	4.600	297	872	246
1977	27.500	3.170	2.421	2.048
1981	53.500	9.460	5.843	6.091

Au total depuis 1959 jusqu'à fin 1981, 40 700 prêts ont été accordés pour un montant global d'avances de plus de 30 milliards.

D'autre part, on a assisté en 1969 à la création d'une deuxième banque privée (la première étant Indo-Suez), la Banque de Tahiti (1) et en 1973, celle d'une troisième, la Banque de Polynésie (2), créations qui sont autant de preuves de la vitalité de ce secteur dans le territoire. La multiplication du nombre de comptes atteste d'ailleurs d'une certaine continuité dans l'expansion de ce secteur. Au total, pour l'ensemble des banques au 31-6-1982, il y a 52 700 comptes à vue de particuliers sur un nombre total de comptes de 131 600 (comptes à vue, comptes d'épargne et comptes à terme). Rien que pour l'agglomération de Papeete, on ne compte pas moins de 30 guichets (sièges sociaux et succursales) pour les quatre banques de la place. C'est pourquoi on a pu avancer que *"le territoire est aussi largement "bancairisé" que la métropole"* (3).

(1) Sur participation du Crédit Lyonnais, de la Bank of Hawaiï et de financiers locaux.

(2) Sur participation de la Société Générale, de la First National City Bank (qui s'est retirée depuis) et d'un homme d'affaires de la place.

(3) J. VERNAUDON 1982 n° 12.

## A - Les investissements du secteur privé

Les investissements du secteur privé comprennent, selon la terminologie de la comptabilité nationale, à la fois ceux des "ménages" et ceux des entreprises. Le tableau suivant qui montre le poids respectif des investissements du secteur privé par rapport aux investissements du secteur public, confirme l'importance du rôle du secteur privé dans l'économie polynésienne. Dans les processus de recyclage des salaires distribués, de l'achat des biens et services dont on sait qu'ils proviennent en majeure partie du secteur public, le secteur privé est plus qu'une simple courroie de transmission grâce notamment aux effets de multiplicateur qui, malgré l'étroitesse du tissu économique et du marché intérieur, se propagent dans les différentes branches de l'économie.

**Tableau 81**

Investissements publics (1) et privés (2) en Polynésie française (3) (en millions de F CFP).

Année	Investissements		Total	Année	Investissements		Total
	Publics	Privés			Publics	Privés	
1962	537	810	1347	1972	1558	3800	5358
1963	462	1528	1990	1973	1822	5466	7288
1964	1029	2251	3280	1974	2082	14008	16090
1965	939	2396	3335	1975	2706	10771	13477
1966	1073	1653	2726	1976	3092	12675	15767
1967	1770	2278	4045	1977	2801	17213	20014
1968	1965	2995	4960	1978	4675	20131	24806
1969	2056	3203	5259	1979	4570	20856	25426
1970	1357	3523	4880	1980	4943	22430	27373
1971	1666	3875	5541				

(1) Les investissements publics comptabilisés dans ce tableau ne comprennent pas les investissements du CEP.

(2) Les investissements privés comprennent ceux des entreprises publiques telles que Port-Autonomie, OCP etc.

(3) D'après documents INSEE et ITSTAT.

En dehors de l'équipement courant, correspondant aux normes de la société de consommation contemporaine (automobile, électroménager, électronique), les investissements des ménages concernent principalement le logement, c'est-à-dire le secteur du Bâtiment et des Travaux publics. On sait par ailleurs l'importance que les habitants de Polynésie et en particulier ceux de Papeete attachent à leurs logements et les normes extrêmement contraignantes qui conditionnent le plus souvent le choix de ce logement : maison individuelle avec garage, véranda, jardin et parties annexes au logement. L'accession à la propriété individuelle du logement est le souhait évident de tous les originaires, situation qui n'est cependant réalisée que dans environ 65 % de cas pour les résidents de la zone urbaine de Papeete (1). Dans le même ordre de faits, la construction de logements individuels destinés à la location représente un investissement très valorisé en raison de la forte demande de locations consécutive à l'afflux d'éléments non originaires du territoire depuis l'implantation du CEP en 1963-1964 et le niveau élevé du prix des locations.

Aussi, la construction de logements neufs représente-t-elle un secteur extrêmement actif pour les entreprises du bâtiment depuis 20 ans : cette activité peut se suivre grâce au nombre des permis de construire qu'il est obligatoire pour les îles du Vent d'obtenir du service de l'Urbanisme (2) avant de construire un logement neuf.

**Tableau 82**

Nombre de permis de construire de logements neufs délivrés  
pour les îles du Vent (Tahiti et Moorea).

Année	Moyenne annuelle
1965-1969	1 136
1970-1974	977
1975-1979	985
1980	1 195
1981	958
1982	910

Comme on le voit, la construction de logements a connu une très forte expansion, notamment dans les années 1965-1969, consécutive à l'implantation du CEP c'est-à-dire à l'arrivée sur le territoire de nombreux employés et cadres métropolitains qu'il a fallu loger dans la zone urbaine. Mais cette demande en dépit de quelques périodes de ralentissement (1972-1973, 1978) semble rester forte en permanence; au cours des dernières années, elle est relayée par les besoins en logements résultant de l'accroissement naturel de la population et de l'arrivée sur le marché du travail de la catégorie des 20-34 ans qui représente depuis 1977 plus de 15 % de la population.

(1) Résultats INSEE du recensement de 1977.

(2) Données du service de l'Aménagement et de l'Urbanisme.

Pour l'agglomération de Papeete (1), ces demandes représentent en moyenne 73 % de l'ensemble des permis de construire demandés pour les îles du Vent (Tahiti et Moorea).

Pour la période 1970-1974, ces investissements des ménages représentent un montant croissant au cours des années, d'environ 1 500 à environ 2 000 millions F CFP et pour la période 1974-1979, un montant qui passe d'environ 2 000 à plus de 3 000 millions F CFP, la croissance du montant des investissements correspondant en partie à l'inflation, en partie à l'amélioration et à la modernisation des types d'habitat. Compte tenu de ces éléments, ces investissements atteignent pour 1981-1982, un montant annuel dépassant largement 5 milliards F CFP. Dans ce domaine, il ne faut pas omettre de signaler combien ce secteur de construction de logements a été fortement aidé par l'ensemble des établissements de crédit, cet énorme effort de financement ayant été largement soutenu par les grands organismes fonctionnant sous l'égide de l'État : Caisse centrale de coopération économique, FIDES, Caisse des dépôts et consignations. Les crédits octroyés dans ce secteur ont été en moyenne annuelle :

- 630 millions F CFP pour la période 1970-1974.
- 1 655 millions F CFP pour la période 1975-1979.
- 3 630 millions F CFP pour la période 1980-1981.

**Tableau 83**

Nombre de permis de construire de logements neufs délivrés en 1979-1980-1981 dans les sept communes composant l'agglomération de Papeete.

	1979	1980	1981	Total	Moyenne sur 3 années
Mahina	106	118	130	354	118
Arue	34	51	59	144	48
Pirae	92	89	63	244	81
Papeete	130	206	127	463	154
Faaa	129	141	109	379	126
Punaauia	122	152	151	425	142
Paea	87	140	64	291	97
Total Agglomération	700	897	703	2300	767
Iles du Vent	992	1195	958	3145	1048
% Agglomération I. du Vent	71 %	75 %	73 %	73 %	73 %

Sources : Service de l'Aménagement et de l'Urbanisme.

- (1) Ces chiffres n'expriment que des ordres de grandeur, puisque, d'une part, une certaine proportion de permis ne sont pas suivis, au moins immédiatement, de la construction des logements correspondants et que d'autre part, un certain nombre de logements, 10 à 15% selon les estimations, sont construits sans que des demandes régulières de permis aient été faites.

## B - Les investissements des entreprises

Les investissements des entreprises concernent aussi bien l'équipement que les stocks et le financement du fonds de roulement. Si le montant des stocks et des fonds de roulement suit plus ou moins le rythme de l'inflation et les données de la conjoncture à court terme, les investissements en équipements permettent de suivre l'expansion de l'appareil productif dans son ensemble. Le tableau suivant permet de chiffrer au moins approximativement le montant des investissements assuré par le secteur privé et son évolution au cours de la période 1962-1980 : la lecture du tableau doit naturellement tenir compte des données concernant l'inflation, celle-ci ayant fortement varié selon certaines sous-périodes tandis que, comme on l'a vu au cours du paragraphe précédent, l'investissement des ménages, correspondant aux besoins en logements s'est avéré relativement régulier, avec des à-coups de relativement faible amplitude. De leur côté, les investissements des entreprises ont été fortement dépendants de l'évolution de la conjoncture générale et notamment des variations dans les transferts de la métropole, eux-mêmes liés aux changements dans la politique du CEP.

D'après les données INSEE, Institut d'émission outre-mer et ITSTAT, consécutive à l'arrivée et à l'implantation du CEP en 1963, l'accélération dans la formation du capital qui triple en valeur de 1962 à 1965 (en période de très faible inflation, moins de 5 % par an) correspond pour l'essentiel à de nouveaux équipements : investissements immobiliers, équipements complémentaires des unités de production existantes, création d'entreprises adaptées à la demande nouvelle et surtout d'entreprises temporaires de génie civil qui réalisent les installations du CEP tant à Papeete que sur les atolls choisis comme bases. Après la pause qui suit les premières expérimentations nucléaires en 1967-1968, on assiste en 1969-1970 à une relance des activités du CEP (1) qui est suivie d'une reprise des investissements immobiliers et d'équipement. Après une nouvelle pause, en 1974, l'activité redevient fébrile pour préparer les prochaines campagnes du CEP qui vont se faire dorénavant en essais souterrains, l'ensemble se situant dans une ambiance d'inflation rapide consécutive à la première crise pétrolière (2).

D'autre part, cette dernière période est aussi celle pendant laquelle les investissements progressent rapidement dans l'hôtellerie (les chambres nouvelles mises en service passent de 50 en 1972 à 222 en 1973 et 410 en 1974), et dans le commerce : surtout dans l'agglomération de Papeete, les concours apportés par les établissements de crédit à la construction d'immeubles à usage commercial (bureaux, magasins, grandes surfaces) ont très notablement augmenté en 1975-1976-1977 : des promoteurs privés français et étrangers y ont entrepris d'installer plusieurs centres commerciaux : centre Vaima, Fare Tony etc.

---

(1) De 1969 à 1970, les salaires distribués par l'Administration augmentent de 30 %, les achats de biens et services sont multipliés par un peu plus de deux, dont près de 90 % sont le fait du CEP.

(2) Le taux d'inflation dépasse 15 % pour toute cette sous-période et en raison du renchérissement des matières premières importées, le coût des travaux atteint une hausse de 25 % en 1974 et 1975.



**FAAA. Des investissements importants pour le tourisme : l'hôtel Beachcomber. (cl. J.CHAMPAUD. 1981)**

Tableau 84

Les investissements du secteur privé en Polynésie française (1) (en millions F CFP).

	Entreprises			T		Entreprises			T
	Ménages Bât.	BTP	Equip.	Secteur Privé		Ménages Bât.	BTP	Equip.	Secteur Privé
1962	247	85	491	823	1972	710	1.390	1.700	3.800
1963	300	460	768	1.528	1973	1.430	1.780	2.256	5.466
1964	600	319	1.332	2.251	1974	1.991	3.200	8.817	14.008
1965	700	996	700	2.396	1975	2.568	3.585	4.618	10.771
1966	450	296	907	1.653	1976	2.816	6.800	3.159	12.775
1967	530	802	946	2.278	1977	3.872	11.906		15.778
1968	610	1.135	1.250	2.995	1978	4.418	12.997		17.415
1969	570	1.452	1.181	3.203	1979	4.581	11.880		16.461
1970	650	773	2.100	3.523	1980	5.774	10.202		15.976
1971	1.070	1.205	1.600	3.875					

Pendant la période de 1976-1981, il faut rappeler comment le code des investissements joue un rôle de stimulateur dans le développement du secteur privé : au total, 115 entreprises reçoivent l'agrément du code pour un investissement de plus de 6 milliards et la création de 1 600 emplois : cette période étant marquée par le maintien à un haut niveau de l'investissement et de l'emploi pour le secteur de l'hôtellerie, le maintien d'un haut niveau de l'investissement dans le secteur industriel et dans celui des transports aériens, la régularité des investissements dans le secteur "entreprises artisanales" et une baisse générale de l'investissement pour le secteur agricole.

L'analyse des emplois avait montré que pour les secteurs secondaire et tertiaire, l'agglomération de Papeete focalisait les entreprises du secteur privé, celles-ci employant près de 80 % du total des emplois dans la zone urbaine même. Cette focalisation dont on a brièvement démontré les raisons se vérifie au niveau des investissements par le biais des crédits. Le poids des investissements privés dans le développement de l'agglomération de Papeete peut se mesurer en effet, à la proportion élevée des crédits accordés aux

(1) Selon les normes de ce type de comptabilité, comme la formation du capital est mesurée brute, il est difficile de faire la part exacte de l'amortissement et de l'investissement.

individus et aux entreprises qui y résident. D'après les bilans de la Société de crédit et de développement de l'Océanie - SOCREDO - dont on a vu qu'elle était la principale banque de crédit exerçant en Polynésie française, pour l'exercice 1980 sur 5 283 milliards de crédits accordés, 82 % l'ont été des personnes ou entreprises de l'île de Tahiti (dont 41% pour les trois communes de Papeete, Pirae et Faaa). En 1979, cette proportion était encore plus élevée : 83,5 %. Pour l'ensemble des prêts depuis la création de la SOCREDO, cette proportion est de 84 % mais elle varie selon les secteurs d'activités : en ce qui concerne l'habitat, les prêts ont été accordés pour 87 % à des personnes et entreprises des îles du Vent; en ce qui concerne l'industrie, l'artisanat et les services pour 90,5 % à des personnes et entreprises des îles du Vent ; en ce qui concerne l'agriculture, l'élevage et la pêche pour 62 % à des personnes et entreprises des îles du Vent.

Si l'on prend comme référence le fait que la population de l'agglomération de Papeete représente 57 % de celle du territoire et celle de l'île de Tahiti 62 % de celle du territoire, on peut confirmer le poids de l'agglomération dans la dynamique économique liée aux investissements privés.